



The European Agricultural Fund for Rural Development:  
Europe investing in rural areas



# Rapport annuel de mise en œuvre

## France - Rural Development Programme (Regional) - Alsace

Rapport annuel de mise en œuvre	
<b>Période</b>	01/01/2019 - 31/12/2019
<b>Version</b>	2019.1
<b>Statut - Nœud actuel</b>	Accepté par la CE - European Commission
<b>Référence nationale</b>	Consultation écrite du 14 au 25 septembre 2020
<b>Date d'approbation par le comité de suivi</b>	25/09/2020

Version du programme en vigueur	
<b>CCI</b>	2014FR06RDRP042
<b>Type de programme</b>	Programme de développement rural
<b>Pays</b>	France
<b>Région</b>	Alsace
<b>Période de programmation</b>	2014 - 2020
<b>Version</b>	7.1
<b>Numéro de la décision</b>	C(2019)7472
<b>Date de la décision</b>	14/10/2019
<b>Autorité de gestion</b>	Région Grand Est
<b>Organisme de coordination</b>	Agence de Services et de Paiement

## Table des matières

1. INFORMATIONS CLÉS SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME ET SES PRIORITÉS.....	4
1.a) Données financières.....	4
1.b) Indicateurs communs et spécifiques au programme et valeurs cibles chiffrées.....	4
1.b1) Tableau récapitulatif.....	4
1.c) Informations clés sur la mise en œuvre du PDR sur la base des données issues des points a) et b) par domaine prioritaire.....	12
1.d) Informations clés sur les progrès réalisés par rapport aux valeurs intermédiaires définies dans le cadre de performance sur la base du tableau F.....	28
1.e) Autre élément spécifique du PDR [facultatif].....	29
1.f) Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes.....	29
1.g) Taux de change utilisé pour la conversion dans le RAMO (pays hors zone euro).....	32
2. ÉTAT D'AVANCEMENT DU PLAN D'ÉVALUATION.....	33
2.a) Description de toutes les modifications apportées au plan d'évaluation, dans le PDR au cours de l'exercice, avec leur justification.....	33
2.b) Description des activités d'évaluation menées au cours de l'année (en ce qui concerne la section 3 du plan d'évaluation).....	33
2.c) Description des activités entreprises dans le cadre de la fourniture et de la gestion des données (concernant la section 4 du plan d'évaluation).....	34
2.d) Une liste des évaluations réalisées, y compris des références à l'adresse où elles ont été publiées en ligne.....	37
2.e) Un résumé des évaluations réalisées mettant l'accent sur les constatations de l'évaluation.....	38
2.f) Description des activités de communication entreprises dans le cadre de la publicité donnée aux conclusions de l'évaluation (concernant la section 6 du plan d'évaluation).....	40
2.g) Description du suivi donné aux résultats de l'évaluation (en ce qui concerne la section 6 du plan d'évaluation).....	42
3. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME AINSI QUE LES MESURES PRISES.....	43
3.a) Description des mesures prises pour assurer la qualité et l'efficacité de la mise en œuvre du programme.....	43
3.b) Mécanismes de mise en œuvre de qualité et efficaces.....	50
4. MESURES PRISES POUR METTRE EN ŒUVRE LE SOUTIEN TECHNIQUE ET LES EXIGENCES EN MATIÈRE DE PUBLICITÉ DU PROGRAMME.....	52
4.a) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN et la mise en œuvre de son plan d'action.....	52
4.a1) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN (structure de gouvernance et unité d'appui au réseau).....	52
4.a2) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en œuvre du plan d'action.....	53
4.b) Les mesures prises pour assurer la publicité du programme [article 13 du règlement d'exécution (UE) n° 808/2014 de la Commission].....	58

5. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE.....	61
6. DESCRIPTION DE LA MISE EN ŒUVRE DES SOUS-PROGRAMMES .....	62
7. ÉVALUATION DES INFORMATIONS ET DES PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA RÉALISATION DES OBJECTIFS DU PROGRAMME.....	63
8. MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS VISANT À PRENDRE EN COMPTE LES PRINCIPES ÉNONCÉS AUX ARTICLES 5,7 ET 8 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013 .....	64
9. PROGRÈS ACCOMPLIS EN VUE DE GARANTIR UNE APPROCHE INTÉGRÉE DE L'UTILISATION DU FEADER ET DES AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'UNION.....	66
10. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS [ARTICLE 46 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013].....	67
11. TABLEAUX D'ENCODAGE DES INDICATEURS COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME ET VALEURS CIBLES CHIFFRÉES.....	68
Annexe II .....	69
Documents .....	78

# 1. INFORMATIONS CLÉS SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME ET SES PRIORITÉS

## 1.a) Données financières

Voir les documents joints

## 1.b) Indicateurs communs et spécifiques au programme et valeurs cibles chiffrées

### 1.b1) Tableau récapitulatif

Domaine prioritaire 1A						
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T1: pourcentage des dépenses relevant des articles 14, 15 et 35 du règlement (UE) n° 1305/2013 dans le total des dépenses au titre du PDR (domaine prioritaire 1A)	2014-2019					0,88
	2014-2018					
	2014-2017					
	2014-2016					
	2014-2015					

Domaine prioritaire 1B						
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T2: nombre total d'opérations de coopération soutenues au titre de la mesure de coopération [article 35 du règlement (UE) n° 1305/2013] (groupes, réseaux/pôles, projets pilotes...) (domaine prioritaire 1B)	2014-2019					15,00
	2014-2018					
	2014-2017					
	2014-2016					
	2014-2015					

Domaine prioritaire 1C						
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T3: nombre total de participants formés en vertu de l'article 14 du règlement (UE) n° 1305/2013 (domaine prioritaire 1C)	2014-2019					1 350,00
	2014-2018					
	2014-2017					
	2014-2016					
	2014-2015					

Domaine prioritaire 2A							
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023	
T4: pourcentage d'exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien au titre du PDR pour des investissements dans la restructuration ou la modernisation (domaine prioritaire 2A)	2014-2019	9,71	104,21	5,23	56,13	9,32	
	2014-2018	6,86	73,62	2,60	27,90		
	2014-2017	4,81	51,62	1,58	16,96		
	2014-2016	2,04	21,89	0,56	6,01		
	2014-2015	0,02	0,21	0,02	0,21		
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	30 729 662,74	85,90	15 561 596,77	43,50	35 774 430,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	30 729 662,74	85,90	15 561 596,77	43,50	35 774 430,00

Domaine prioritaire 2B							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T5: pourcentage d'exploitations agricoles avec un plan d'entreprise/des investissements pour les jeunes agriculteurs soutenus par le PDR (domaine prioritaire 2B)		2014-2019	2,80	48,08	2,45	42,07	5,82
		2014-2018	2,37	40,70	1,96	33,66	
		2014-2017	2,69	46,19	1,66	28,50	
		2014-2016	2,21	37,95	0,42	7,21	
		2014-2015	0,33	5,67	0,33	5,67	
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	7 220 600,00	57,76	4 934 381,00	39,48	12 500 000,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	7 220 600,00	57,76	4 934 381,00	39,48	12 500 000,00

Domaine prioritaire 2C+							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
Total des investissements en faveur d'une gestion efficace et durable des forêts (€) (P2C) (€)		2014-2019			6 992 950,00	43,26	16 163 522,00
		2014-2018			5 548 701,43	34,33	
		2014-2017			536 984,63	3,32	
		2014-2016			232 500,00	1,44	
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	1 612 146,09	64,24	814 416,07	32,45	2 509 434,00
M08	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	2 215 170,55	72,92	1 609 236,07	52,97	3 037 736,00
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	82 659,00	12,52	0,00	0,00	660 377,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	3 909 975,64	62,99	2 423 652,14	39,04	6 207 547,00

Domaine prioritaire 3A							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T6: pourcentage d'exploitations agricoles percevant un soutien pour participer à des systèmes de qualité, des marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts ou des groupements/organisations de producteurs (domaine prioritaire 3A)		2014-2019					0,00
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015	0,01				
Total des investissements (public et privé) dédiés à la transformation et la commercialisation (euros)		2014-2019			2 660 262,00	16,78	15 852 931,00
		2014-2018			1 248 480,00	7,88	
		2014-2017			520 912,37	3,29	
		2014-2016			384 931,00	2,43	
		2014-2015			27 476,00	0,17	
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	1 674 252,66	23,15	1 064 105,15	14,71	7 233 717,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	1 674 252,66	23,15	1 064 105,15	14,71	7 233 717,00

**Priorité P4**

Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T12: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols et/ou à prévenir l'érosion des sols (domaine prioritaire 4C)	2014-2019			13,27	155,09	8,56
	2014-2018					
	2014-2017			5,79	67,67	
	2014-2016					
	2014-2015					
T10: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau (domaine prioritaire 4B)	2014-2019			14,35	149,65	9,59
	2014-2018			11,69	121,91	
	2014-2017			6,66	69,45	
	2014-2016					
	2014-2015			0,30	3,13	
T9: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion soutenant la biodiversité et/ou la préservation des paysages (domaine prioritaire 4A)	2014-2019			14,56	131,60	11,06
	2014-2018			12,16	109,90	
	2014-2017			10,48	94,72	
	2014-2016					
	2014-2015			3,49	31,54	
Total des investissements (public et privé) en forêt en faveur de l'eau (euros)	2014-2019					113 207,00
	2014-2018					
	2014-2017					
	2014-2016					
	2014-2015					
Total des investissements (public et privé) en forêt en faveur de la biodiversité (euros)	2014-2019			555 746,00	21,83	2 545 804,00
	2014-2018			377 028,06	14,81	
	2014-2017					
	2014-2016					
	2014-2015					



Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M01	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	302 490,00	90,71	0,00	0,00	333 472,00
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	163 173,33	70,57	137 093,79	59,29	231 212,00
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	4 642 422,05	49,32	2 500 589,27	26,57	9 412 334,00
M10	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	23 154 343,00	61,33	16 950 202,19	44,90	37 751 960,00
M11	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	17 008 287,00	84,76	10 035 370,00	50,01	20 066 816,00
M13	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	25 152 880,28	92,25	25 152 880,28	92,25	27 267 368,00
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	46 330,86	6,14	0,00	0,00	754 717,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	70 469 926,52	73,55	54 776 135,53	57,17	95 817 879,00

Domaine prioritaire 5C							
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023	
T16: total des investissements (€) dans la production d'énergie renouvelable (domaine prioritaire 5C)	2014-2019	5 723 233,00	30,33	5 723 233,00	30,33	18 867 925,00	
	2014-2018	5 723 233,00	30,33	5 723 233,00	30,33		
	2014-2017						
	2014-2016						
	2014-2015						
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	1 669 544,00	16,36	1 131 234,88	11,09	10 204 387,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	1 669 544,00	16,36	1 131 234,88	11,09	10 204 387,00

Domaine prioritaire 5D							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
Nombre de plans climat visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre et/ou les émissions d'amoniac (nombre d'opérations)		2014-2019			8,00	72,73	11,00
		2014-2018			5,00	45,45	
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	803 035,97	53,75	803 035,97	53,75	1 493 973,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	803 035,97	53,75	803 035,97	53,75	1 493 973,00

Domaine prioritaire 6B							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T23: emplois créés dans les projets soutenus (Leader) (domaine prioritaire 6B)		2014-2019			10,00	37,04	27,00
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
T22: pourcentage de la population rurale bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (domaine prioritaire 6B)		2014-2019			10,87	22,48	48,36
		2014-2018			8,91	18,43	
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
T21: pourcentage de la population rurale concernée par les stratégies de développement local (domaine prioritaire 6B)		2014-2019			28,74	103,06	27,89
		2014-2018			28,74	103,06	
		2014-2017			28,74	103,06	
		2014-2016			28,74	103,06	
		2014-2015			28,74	103,06	
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	98 602,43	14,93	0,00	0,00	660 377,00
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	8 400 316,97	52,94	2 538 139,24	15,99	15 868 890,00
M19	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	3 793 045,65	43,92	1 939 630,55	22,46	8 636 235,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	12 291 965,05	48,84	4 477 769,79	17,79	25 165 502,00

## **1.c) Informations clés sur la mise en œuvre du PDR sur la base des données issues des points a) et b) par domaine prioritaire**

### 1/ MISE EN OEUVRE EN 2019 DU PDR ALSACE 2014-2020

#### 1-1/Modifications du PDR Alsace 2014-2020

Le PDR Alsace a fait l'objet de 2 modifications en 2019.

- Version 6.1 du PDR Alsace

Cette 5ème modification a porté sur la mise en conformité de la Mesure 13-ICHN du PDR Alsace avec la nouvelle version du Cadre national Etat-Régions adoptée le 27/02/2019 par la Commission européenne relative à l'actualisation par le Ministère de l'Agriculture du zonage existant pour les zones soumises à des contraintes naturelles importantes.

Dans le Grand Est, 1740 nouvelles communes entrent dans le nouveau zonage et 18 communes sortent du zonage. Les surfaces localisées dans ces nouvelles communes sont désormais éligibles à la mesure 13 des PDR 2014-2020 du Grand Est et pourront bénéficier d'une aide au titre de la compensation des handicaps naturels.

Cette modification du PDR a été soumise à l'avis du Comité de suivi des programmes européens Alsace (consultation écrite lancée le 14/03/2019) puis validée par la Commission européenne en date du 23 avril 2019.

- Version 7.1 du PDR Alsace

Cette 6ème modification du PDR Alsace s'inscrit dans une démarche de l'AG de modification de la maquette de chaque PDR du Grand Est pour optimiser la consommation des crédits FEADER et répondre à l'évolution des besoins des territoires, tout en respectant les stratégies de chaque PDR validées en 2015.

La réflexion démarrée dès le 1er semestre 2018 par l'AG et la DRAAF a permis d'aboutir à une proposition de modification des maquettes des 3 PDR courant 2019.

La proposition de nouvelle maquette pour le PDR Alsace a été adressée officiellement à la Commission européenne en date du 13 août 2019 après avoir été soumise à la consultation écrite du Comité de suivi des programmes européens Alsace du 23/07 au 04/08/2019.

Cette nouvelle version du PDR a été adoptée en date du 14 octobre 2019.

#### 1-2/ Rapport Annuel de Mise en Œuvre (RAMO) portant sur l'année 2018

En juin 2019, l'Autorité de gestion a établi le 4ème Rapport Annuel de Mise en Œuvre (RAMO) du PDR Alsace 2014-2020 portant sur l'année civile 2018.

S'agissant d'un RAMO « renforcé » de questions évaluatives, l'AG a lancé un marché en 2018, commun aux trois programmes de développement rural Alsace, Lorraine et Champagne-Ardenne afin de bénéficier d'un accompagnement externe pour cette évaluation par le prestataire ADE, groupé avec EPICES.

Le RAMO portant sur l'année 2018 a été soumis à l'avis du Comité régional de suivi des programmes européens Alsace du 14 au 26 juin 2019 puis adressé à la Commission européenne le 28 juin 2019 via l'application SFC.

Ce RAMO a fait l'objet d'observations de la part de la Commission en date du 27 août 2019 (commentaires d'ordre technique ou portant sur les réponses aux questions évaluatives) à laquelle l'AG a répondu, avec l'appui du prestataire ADE-Epices, en date du 30 janvier 2020.

La Commission européenne a accepté ce RAMO en date du 10 mars 2020.

-

### 1-3/ Suivi du Cadre de performance

L'examen de la performance des PDR par la Commission européenne a eu lieu en juin 2019 sur la base des données chiffrées de paiement au 31/12/2018.

Toutes les cibles intermédiaires 2018 définies dans le Cadre de performance ont été atteintes pour le PDR Alsace.

### 1-4/ Dégagement d'office

L'état d'avancement des paiements FEADER au 31/12/2019 a permis d'éviter un dégagement d'office en 2019, 100% du montant de paiement FEADER à justifier au titre de l'année 2019, au regard du profil de paiement FEADER fixé dans le PDR Alsace, ayant été atteint.

## 2/ ETAT D'AVANCEMENT DE LA PROGRAMMATION DU PDR ALSACE

Le taux de programmation donne un bon aperçu de l'état d'avancement du PDR Alsace et de sa dynamique. En effet, il prend en compte les dossiers sélectionnés et ayant obtenu un avis favorable du Comité régional de programmation FEADER Alsace, en attente d'un engagement comptable et d'un engagement juridique dans les outils de gestion OSRIS ou ISIS.

### 2-1/ Faits marquants de la programmation FEADER au cours de l'année 2019

La programmation en Comité régional de programmation FEADER Alsace en 2019 se caractérise principalement par les éléments suivants :

- la bonne progression de la programmation en 2019 (+25%) avec plus de 18 M€ programmés,
- une forte progression de la programmation de la mesure 7,
- le retour à un rythme « normal » de programmation des mesures surfaciques,
- un début de programmation de la mesure 16 – Coopération

### 2-2/ Etat d'avancement de la programmation cumulée des années 2014 à 2019

Au total, au cours des années 2014 à 2019, 12076 dossiers ont été programmés représentant un montant total de FEADER de 92,45 M€ ( 76% de la maquette FEADER).

Le montant total de FEADER programmé se répartit par mesures comme suit :

- mesure 1 « transferts de connaissances et actions d'information » : 0,16 M€ pour 2 dossiers
- mesure 4 « investissements physiques » : 17,75 M€ pour 1373 dossiers
- mesure 6 « développement exploitations agricoles et des entreprises » : 9,25 M€ pour 440 dossiers
- mesure 7 « services de base et rénovation des villages » : 7,39 M€ pour 217 dossiers
- mesure 8 « investissements dans le développement des zones forestières et amélioration de la viabilité des forêts » : 1,14 M€ pour 34 dossiers
- mesure 10 « agroenvironnement – climat » : 19,99 M€ pour 4915 dossiers
- mesure 11 « agriculture biologique » : 14,46 M€ pour 2216 dossiers
- mesure 13 « paiements en faveur des zones soumises à des contraintes naturelles ou à d'autres contraintes spécifiques » : 19,12 M€ pour 2747 dossiers
- mesure 16 « coopération » : 0,062 M€ pour 3 dossiers
- mesure 19 « LEADER » : 3,11 M€ pour 128 dossiers
- mesure 20 « Assistance technique » : 0,015 M€ pour 1 dossier

*Source : Comité régional de programmation FEADER Alsace – année 2019*

#### Mesure 1 - formation

Un 2ème dossier a été programmé sur la mesure 1 en 2019. Il s'agit d'un dossier sélectionné en 2019 suite au dernier appel à projets couvrant la période 2019-2020 « Aide à la formation professionnelle et à l'acquisition de compétences » (TO 0101A) lancé en 2018 à l'échelle du Grand Est pour les 3 PDR.

Le besoin de crédits FEADER pour programmer ce 2ème dossier ne consommant pas la totalité de l'enveloppe de crédits FEADER, un transfert de crédits a été effectué sur une autre mesure dans le cadre du remaquettage du PDR Alsace validé en 2019 pour ajuster cette enveloppe aux besoins constatés.

#### Mesure 2 - conseils

Aucune programmation n'a été faite sur cette mesure. Ceci s'explique par le cadre technique et juridique de mise en œuvre de cette mesure longtemps incertain (attribution d'une subvention dans le respect du code des marchés publics avec une sélection par procédure d'appel d'offres) et simplifié par le règlement Omnibus, mais trop tardivement pour être effectif dans cette programmation. Dans le cadre du remaquettage du PDR Alsace validé en 2019, cette mesure a été clôturée.

#### Mesure 3 - régime de qualité

Cette mesure pour laquelle aucune programmation n'a été faite a été clôturée dans le cadre du remaquettage du PDR Alsace validé en 2019. Cette clôture permet d'harmoniser l'intervention de la Région Grand Est sur l'ensemble de son territoire, la Région soutient en effet déjà la promotion des régimes de qualité sans cofinancement européen en Lorraine et Champagne-Ardenne.

#### Mesure 4 – investissement physiques

La mesure 4 concerne des dispositifs prioritaires pour le territoire et reconnus comme tels dans la stratégie du PDR, notamment le soutien aux bâtiments d'élevage. Elle a bénéficié d'une programmation dès l'année 2014 et connaît une augmentation régulière des projets déposés chaque année. Pour répondre à ce besoin en constante augmentation, la maquette de la mesure 4 a été fortement augmentée dans le cadre du remaquettage du PDR Alsace validé en 2019 avec 3,5 M€ de FEADER supplémentaires (+18% de la maquette initiale de cette mesure). Malgré cette forte

augmentation de maquette, la mesure 4 affiche encore un taux de programmation supérieur à celui de fin 2018 (72%) avec 76% à fin 2019.

En 2019, 393 projets ont été programmés sur la mesure 4 pour 3,6 M€ dont 87 projets de création ou de modernisation de bâtiment d'élevage et 224 projets d'investissements productifs environnementaux.

#### Mesure 6 – développement des entreprises

Cette mesure concerne principalement des projets d'installation de jeunes agriculteurs (JA). Sur 339 projets d'installation JA depuis 2014 avec 5,8 M€ de FEADER programmés, 53 installations ont été soutenues en 2019 (56 en 2018) pour environ 1,2 M€ confirmant ainsi la bonne dynamique des installations sur le territoire.

Le taux de programmation de cette mesure a fortement augmenté en 2019 (de 42% à 69%), d'une part du fait de la poursuite du rythme annuel des installations, d'autre part du fait de la programmation de 3 projets sur le TO 0604C-méthanisation représentant à eux seuls un montant de FEADER programmé de 2,2 M€.

Après la programmation à fin 2019 de 6 projets sur le TO 0604C, ce TO ne connaîtra pas de nouvelle programmation, les éventuels nouveaux projets de méthanisation étant désormais fléchés vers le FEDER comme le prévoit la modification du PDR Alsace validée en 2019.

Le TO 0604D-tourisme (secteur privé) a connu un début de programmation en 2019 avec 3 dossiers programmés.

Le nombre de dossiers du TO 0601B-prêts bonifiés programmés est stabilisé à 92, ce qui représente un montant de 0,18 M€ de FEADER programmé.

#### Mesure 7 – services de base (y compris Natura 2000 et lutte contre la prédation)

Le taux de programmation de la mesure 7 a fortement progressé en 2019 pour atteindre 55% de la maquette à fin 2019 (contre 30% à fin 2018) poursuivant ainsi la progression de programmation déjà constatée en 2018 : 78 dossiers supplémentaires ont été programmés en 2019 pour 3,8 M€ portant le nombre de dossiers programmés à fin 2019 sur cette mesure à 217 pour 7,39 M€ de FEADER.

Sur cette mesure, le TO 0704A-Services représente la plus forte progression du montant de FEADER programmé en 2019 avec 1,9 M€ pour 13 projets sur un total de 17 dossiers programmés à fin 2019.

Dans le cadre du remaquetage du PDR Alsace validé en 2019, 4 TO de la mesure 7 ont été abondés : les 2 TO Natura 2000 (animation et contrats), le TO 0704A-services et le TO 0706H-patrimoine culturel rural.

#### Mesure 8 – mécanisation récolte bois

Cette mesure affiche une bonne progression de son taux de programmation des demandes d'aide déposées portées par des entreprises de travaux forestiers en passant de 52% à fin 2018 à 70% de la maquette FEADER à fin 2019 (+ 10 dossiers programmés en 2019).

#### Mesures 10-MAEC, 11-AB et 13-ICHN

Dans le cadre du remaquetage du PDR Alsace validé en 2019, la mesure 10 a fait l'objet d'une réduction de maquette correspondant au transfert du surplus de crédits constatés sur cette mesure au regard des estimations de besoins.

Désormais, l'ensemble des mesures surfaciques a retrouvé un rythme de programmation régulier.

La programmation de la campagne PAC 2018 des mesures 10 et 11 (MAEC et AB) a eu lieu en janvier 2019 et celle de la campagne PAC 2019 a démarré fin 2019 pour s'achever en avril 2020.

La campagne PAC 2019 de la mesure 13-ICHN a été programmée en 2019.

### Mesure 16 - coopération

Les TO 1602A-Mise au point de nouveaux produits- et TO 1607B-Emergence de démarche collective dans le secteur forestier ont tous deux connu un début de programmation en 2019 avec respectivement 2 dossiers et 1 dossier programmés.

Quant au TO 1608C-élaboration de plans de gestion forestière-, il a été clôturé dans le cadre du remaquetage du PDR Alsace validé en 2019, aucune demande n'ayant été déposée ou prévue sur ce TO.

### Mesure 19-LEADER

En données cumulées au 31/12/2019, le taux de programmation de la mesure 19 est de 48% (contre 38% à fin 2018) de la maquette FEADER (128 dossiers programmés pour un peu plus de 3 M€ contre 97 dossiers programmés à fin 2018).

L'abondement de 2018 de la maquette de la mesure 19 (abondement d'un montant de 148 988 euros en parallèle du transfert de crédits issus du 1er pilier afin de respecter le seuil minimal réglementaire de 5% de crédits FEADER pour LEADER) a été ventilé entre les 5 GAL alsaciens en 2019.

Le TO 19.3-coopération n'a toujours pas fait l'objet d'un début de programmation en 2019, mais devrait en connaître un prochainement (quelques dossiers déposés sur ce TO).

### Mesure 20 – Assistance technique

En 2019, un 1er dossier a été programmé sur la mesure 20 au titre de l'animation du Réseau rural régional Grand Est.

### 3/ ETAT D'AVANCEMENT DE LA CONTRIBUTION DU PDR ALSACE AUX PRIORITES ET DOMAINES PRIORITAIRES

La contribution du PDR Alsace aux priorités et domaines prioritaires (DP) est présentée ci-après à partir de la dépense publique totale (montant total d'aides publiques) engagée ou payée :

- la dépense publique totale engagée est calculée sur l'ensemble des opérations, qu'elles soient achevées ou non,
- la dépense publique totale payée est calculée sur l'ensemble des opérations ayant fait l'objet d'un paiement, qu'elles soient achevées ou non.

Pour le présent RAMO portant sur l'année civile 2019, par choix de l'AG, les données chiffrées relatives au DP 2B portent uniquement sur le TO 0601A-Dotation JA et n'intègrent pas comme pour les précédents RAMO le TO 0601B –prêts bonifiés. A noter que le nombre de prêts bonifiés n'évolue plus depuis l'été 2017, ce TO ayant été clôturé dans le Cadre national Etat-Régions puis le PDR Alsace à cette date. A fin 2019, 92 dossiers sont engagés, dont 90 sont payés, représentant respectivement un montant de dépenses publiques engagées de 0,26 M€ et payées de 0,131 M€. L'année 2019 est marquée par une forte progression des engagements tout comme cela avait déjà été constaté en 2018 et présente la plus forte progression des paiements depuis le début de la programmation témoignant ainsi de l'important travail des services instructeurs pour rattraper le retard d'instruction et de paiement pris sur certaines mesures.

### Dépense publique totale engagée

Au cours des six années 2014 à 2019, 11 850 dossiers ont été engagés (décision juridique d'attribution d'aide signée) au titre du PDR Alsace représentant un montant total d'aides publiques engagées de 128,76 M€.

Comme en 2018, la dépense publique totale engagée connaît une très forte progression en 2019, passant de 96,03 M€ à 128,77 M€ (+ 32 M€ soit une progression de 33%).



4752 dossiers ont été engagés en 2019, soit 40% des dossiers engagés depuis 2014.

Le montant total d'aides publiques engagées se répartit, selon les Priorités de l'Union européenne, comme suit :

- Priorité 2-compétitivité agricole et forestière : 41,86 M€ pour 1590 dossiers
- Priorité 3-chaîne alimentaire : 1,67 M€ pour 67 dossiers
- Priorité 4-environnement : 70,47 M€ pour 10045 dossiers
- Priorité 5-énergie, climat : 2,47 M€ pour 10 dossiers
- Priorité 6-territoires : 12,29 M€ pour 138 dossiers

*Source : Portail de valorisation des données OSIRIS-édition D02-02 et exports ISIS au 31 décembre 2019*

#### Dépense publique totale payée

En considérant l'ensemble des opérations ayant fait l'objet d'au moins un paiement au titre du PDR Alsace, la dépense publique totale payée cumulée des cinq années 2014 à 2019 s'élève à 85,11 M€ pour 11079 dossiers payés.

La dépense publique totale payée connaît une très forte progression en 2018, passant de 50,33 M€ à 85,11 M€ (+ 34,8 M€ soit une progression de 69%).

4680 dossiers ont été payés en 2019, soit 42% des dossiers payés depuis 2014.

Le montant total d'aides publiques payées se répartit, selon les Priorités de l'Union européenne comme suit :

- Priorité 2- compétitivité agricole et forestière : 22,92 M€ pour 976 dossiers
- Priorité 3- chaîne alimentaire : 1,06 M€ pour 50 dossiers
- Priorité 4- environnement : 54,71 M€ pour 9963 dossiers
- Priorité 5- énergie, climat : 1,93 M€ pour 10 dossiers
- Priorité 6- territoires : 4,48 M€ pour 80 dossiers

*Source : Portail de valorisation des données OSIRIS-édition D02-02 et exports ISIS au 31 décembre 2019*

#### Commentaires par Priorités :

##### Priorité 1: favoriser le transfert de connaissances et l'innovation dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie, ainsi que dans les zones rurales

Pour mémoire, la Priorité 1 ne fait pas l'objet d'une programmation directe. C'est une priorité transversale qui est fléchée à titre secondaire. Les mesures mobilisées pour répondre à cette priorité, à titre secondaire, sont les suivantes :

M1 - Transfert de connaissances et actions d'information

M2 - Services de conseil, services d'aide à la gestion agricole et services de remplacement sur l'exploitation

M16 – Coopération

Au 31/12/2019 :

4 opérations sont engagées pour 0,43 M€ de dépenses publiques.

Aucune opération n'est payée.

Sur les 4 opérations engagées à titre secondaire sur la Priorité 1, 2 opérations le sont sur la mesure 1 et 2 sur la mesure 16 (sur le TO 1602A-nouveaux produits et le TO 1607B-démarches collectives dans le secteur forestier). La mesure 1 ainsi que le TO 1602A sont programmés à titre principal sur la Priorité 4 (DP 4A), le TO 1607B est programmé à titre principal sur la Priorité 2 (DP 2C). Ces

opérations n'ont pas donné lieu à paiement.

La mesure M2 a été clôturée dans le cadre du remaquetage validé en 2019, le financement au titre de cette mesure se faisant en dehors du PDR.

Priorité 2: amélioration de la viabilité des exploitations agricoles et la compétitivité de tous les types d'agriculture dans toutes les régions et promotion des technologies agricoles innovantes et de la gestion durable des forêts

Domaine prioritaire 2A) Améliorer les résultats économiques de toutes les exploitations agricoles et faciliter la restructuration et la modernisation des exploitations agricoles, notamment en vue d'accroître la participation au marché et l'orientation vers le marché ainsi que la diversification agricole de toutes les régions et promotion des technologies agricoles innovantes et de la gestion durable des forêts

La mesure mobilisée pour répondre à ce domaine prioritaire à titre principal est la suivante :

M04 – Investissements physiques

5 types d'opération de la M04 sont fléchés sur ce domaine prioritaire 2A : 0401A modernisation des bâtiments d'élevage, 0401B stratégies de filières et/ou territoires, 0401C CUMA, 0401D investissements environnementaux et 0401E investissements énergétiques et climatiques.

Au 31/12/2019 :

1167 opérations sont engagées sur le DP 2A pour 30,73 M€ de dépenses publiques.

629 opérations sont payées pour 15,56 M€ de dépenses publiques.

En 2019, le DP 2A a connu une nouvelle année de forte augmentation de sa dynamique d'engagement. Cette augmentation du nombre d'opérations engagées (1167 à fin 2019 contre 824 à fin 2018) et de dépenses publiques engagées (30,73 M€ à fin 2019 contre 22,56 M€) s'explique :

- d'une part, par une augmentation encore plus forte qu'en 2018 (qui était déjà elle-même une année en forte hausse) du nombre de projets déposés dans l'appel à projets « Plan de compétitivité des exploitations agricoles, projets de bâtiments d'élevages » (89 dossiers sélectionnés en 2019 contre 57 en 2018) et surtout d'acquisition d'équipements environnementaux (241 dossiers sélectionnés en 2019 contre 125 en 2018), répondant ainsi au besoin important des agriculteurs du territoire de moderniser leurs exploitations,
- d'autre part, par la poursuite du rattrapage dans l'engagement des dossiers d'équipements relevant des stratégies de filières et/ou de territoire (TO 0401B) (70 dossiers engagés à fin 2019 contre 34 à fin 2018) et de l'équipement des CUMA (TO 0401C) (88 dossiers engagés à fin 2019 contre 63 à fin 2018).

Pour répondre à cette dynamique en constante augmentation du nombre de projets déposés au titre du Plan de compétitivité, la maquette du TO 0401A - Investissements pour la modernisation des bâtiments d'élevage a été fortement augmentée dans le cadre du remaquetage du PDR Alsace validé en 2019 avec 2,7 M€ de FEADER supplémentaires (+28% de la maquette initiale de ce TO).

L'année 2019 se caractérise également par une très forte augmentation des paiements sur le DP 2A avec 279 dossiers payés (contre 167 en 2018 qui était déjà un nombre en très forte hausse par rapport aux années précédentes).

Domaine prioritaire 2B) Faciliter l'entrée d'exploitants agricoles suffisamment qualifiés dans le secteur de

l'agriculture, et en particulier le renouvellement des générations

La mesure mobilisée pour répondre à ce domaine prioritaire à titre principal est la suivante :

M06 – Développement des exploitations agricoles et des entreprises

2 types d'opération de la M06 sont fléchés sur le domaine prioritaire 2B : 0601A-DJA et 0601B-Prêts bonifiés

Au 31/12/2019 (hors TO 0601B – Prêts bonifiés) :

337 dossiers sont engagés sur le DP 2B pour 7,22 M€ de dépenses publiques

294 opérations sont payées pour 4,93 M€ de dépenses publiques.

Le soutien à l'installation poursuit sa progression avec 52 nouveaux dossiers d'installation (Dotation JA) engagés en 2019 pour un nombre cumulé de dossiers engagés à fin 2019 de 337 dossiers.

Pour mémoire le nouveau TO 0601A a été ouvert également mi-2017. L'année 2019 est donc la deuxième année complète proposant les nouvelles modulations. Le nombre d'installations en 2019 ayant bénéficié de la DJA (52 installations) est stable par rapport au nombre d'installations moyen observé avant la modification du dispositif.

Domaine prioritaire 2C+) améliorer la viabilité et la compétitivité des entreprises forestières et promouvoir la gestion durable des forêts

Les mesures mobilisées pour répondre à cette priorité sont les suivantes :

M04 – Investissements physiques

M08 – Modernisation et amélioration de la mécanisation de la récolte

M16 – Coopération

4 types d'opération sont fléchés sur le domaine prioritaire 2C+ : TO 0403G amélioration, TO 0806A mécanisation récolte, TO 1607B émergence de démarches collectives dans le secteur forestier et TO 1608C plans de gestion forestière.

Au 31/12/2019 :

86 dossiers sont engagés sur le DP 2C+ pour un montant de dépenses publiques de 3,91 M€,

53 opérations sont payées pour 2,42 M€ de dépenses publiques.

Le niveau d'engagement du DP 2C+ poursuit sa progression en 2019 mais plus lentement qu'en 2018 avec 14 nouveaux dossiers engagés en 2019 (contre 25 en 2018). Il en est de même pour les paiements : de fin 2018 à fin 2019, le nombre de dossiers payés est passé de 39 à 53.

Les nouveaux dossiers engagés en 2019 concernent principalement le TO 0806A - mécanisation de la récolte, le TO 0403G concernant la desserte forestière n'ayant fait l'objet que de 3 engagements en 2019.

L'année 2019 marque le début de programmation et d'engagement du TO 1607B- émergence de démarches collectives dans le secteur forestier avec un premier dossier d'aide pour l'élaboration d'une charte forestière.

Dans le cadre du remaquetage du PDR Alsace validé en 2019, le TO 1608C-élaboration de plans de gestion forestière a été clôturé (aucune demande déposée ou prévue).

-

Priorité 3: promouvoir l'organisation de la chaîne alimentaire, y compris la transformation et la commercialisation des produits agricoles, le bien-être animal ainsi que la gestion des risques dans le secteur de l'agriculture

Domaine prioritaire 3A) Améliorer la compétitivité des producteurs primaires en les intégrant mieux dans la chaîne agroalimentaire au moyen des programmes de qualité, en conférant une valeur ajoutée aux produits agricoles, et par le biais de la promotion sur les marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts, des groupements de producteurs et des organisations interprofessionnelles

Les mesures mobilisées pour répondre à cette priorité sont les suivantes :

M03 – Systèmes de qualité applicables aux produits agricoles et aux denrées alimentaires

M04 – Investissements physiques

3 types d'opération sont fléchés sur le domaine prioritaire 3A : TO 0402F – transformation/commercialisation, TO 0301A-certification à un régime de qualité alimentaire et TO 0302B-promotion des régimes de qualité alimentaire

Au 31/12/2019 :

67 dossiers sont engagés sur le DP 3A pour un montant de dépenses publiques de 1,67 M€,

50 opérations sont payées pour 1,06 M€ de dépenses publiques.

En 2019, le DP 3A a connu une très forte progression des engagements et des paiements, encore plus forte qu'en 2018 (+38 dossiers engagés en 2019 contre 19 en 2018 et + 31 dossiers payés en 2019 contre + 12 en 2018). Cette progression s'explique par la poursuite du rattrapage de l'instruction des dossiers déposés au fil de l'eau sur le TO 0402F relatif à la transformation et/ou à la commercialisation entamé en 2018.

Ce TO qui répond à un besoin important des exploitations agricoles en Alsace avait été entièrement financé, pour les nouveaux projets déposés, par la Région Grand Est à compter de mi-2017 et durant toute l'année

2018 pour permettre aux exploitants agricoles de poursuivre leur développement et leur diversification malgré la « pénurie » de crédits FEADER. En 2019, dans le cadre du remaquetage du PDR Alsace, ce TO a été abondé d'un peu plus d'1,5M€.

Dans le cadre du remaquetage du PDR Alsace, la mesure 3 a été clôturée (les projets étant soutenus en dehors du PDR).

#### Priorité 4: restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes liés à l'agriculture et à la foresterie

Les mesures mobilisées sur cette priorité pour les terres agricoles à titre principal sont les suivantes :

M01 - Transfert de connaissances et actions d'information

M02 - Services de conseil, services d'aide à la gestion agricole et services de remplacement sur l'exploitation

M04 - Investissements physiques : TO 0403H (investissements dans les infrastructures agricoles) et 0404I (investissements non productifs)

M07 - Services de base et rénovation des villages dans les zones rurales : TO 0706D (animation des documents de gestion des sites Natura 2000), 0706F (aide à l'adaptation de la conduite pastorale des troupeaux) et 0706G (restauration et valorisation du patrimoine naturel)

M10 - Agroenvironnement - climat

M11 - Agriculture biologique

M13 - Paiements en faveur des zones soumises à des contraintes naturelles ou à d'autres contraintes spécifiques

M16 – Coopération : TO 1602A (nouveaux produits)

Les mesures mobilisées sur cette priorité pour les terres forestières à titre principal sont les suivantes :

M01 - Transfert de connaissances et actions d'information

M02 - Services de conseil, services d'aide à la gestion agricole et services de remplacement sur l'exploitation

M07 - Services de base et rénovation des villages dans les zones rurales : TO 0706E (contrats Natura 2000)

Au 31/12/2019 :

10145 dossiers sont engagés sur la Priorité 4 pour un montant total de dépenses publiques de 70,47 M€

9963 dossiers sont payés pour 54,71 M€ de dépenses publiques.

Au 31 décembre 2019, les engagements pour les mesures surfaciques concernent les campagnes PAC suivantes :

- campagne PAC 2014 à 2018 pour la mesure 10-Agroenvironnement et climat
- campagne PAC 2015 à 2018 pour la mesure 11-Agriculture biologique,
- campagne PAC 2014 à 2019 pour la mesure 13-ICHN.

En 2019 s'est poursuivi le rattrapage du retard d'engagement des dossiers MAEC et AB avec la finalisation des engagements des campagnes PAC 2016 et 2017 et le début des engagements de la campagne PAC 2018.

Au 31/12/2019, le niveau d'engagement des mesures surfaciques était le suivant :

- mesure 10-MAEC : 23,15 M€ de dépenses publiques engagées (contre 21,03 M€ à fin 2018) pour 4918 dossiers (contre 2493 à fin 2018)
- mesure 11-AB : 17 M€ de dépenses publiques engagées (contre 11,63 M€ à fin 2018) pour 2216 dossiers (contre 843 en 2018)
- mesure 13-ICHN : 25,15 M€ de dépenses publiques engagées (contre 20,01 M€ à fin 2018) pour 2746 dossiers (contre 2252 à fin 2018)

Le soutien aux sites Natura 2000 à travers l'animation de ces sites (51 projets engagés à fin 2019 contre 41 à fin 2018) et les contrats forestiers ou ni agricoles-ni forestiers (65 projets engagés à fin 2019 contre 50 à fin 2018) représente respectivement 2,77 M€ à fin 2019 (2,21 M€ à fin 2018) et 1,43 M€ à fin 2019 (1,24 M€ à fin 2018) de dépenses publiques engagées. Les paiements ont bien progressé en 2019 avec respectivement 35 et 24 dossiers payés à fin 2019. Ces deux TO ont été abondés dans le cadre du remaquettage du PDR Alsace validé en 2019.

Le TO 0706F-aide à l'adaptation de la conduite pastorale des troupeaux compte 27 dossiers engagés à fin 2019 (contre 16 en 2018) et 13 dossiers payés.

Les engagements sur le TO 0404I « investissements non productifs » sont toujours à 16 dossiers engagés depuis l'année de transition (aucune nouvelle demande d'aide déposée en attente).

Concernant les autres mesures contribuant également à la priorité 4 mais avec un niveau de contribution plus faible, on peut noter un dossier supplémentaire engagé sur la mesure 1-formation (2 dossiers engagés à fin 2019), 1 dossier supplémentaire sur le TO 0706G-patrimoine naturel (3 dossiers engagés à fin 2019) et un premier dossier engagé en 2019 sur le TO 1602A-nouveaux produits .

L'année 2019 est marquée également par une très forte accélération des paiements sur les mesures surfaciques confortant le rattrapage des paiements.

Ainsi au 31/12/2019, le niveau de paiement des mesures surfaciques était le suivant :

- mesure 10-MAEC : 16,95 M€ de dépenses publiques payées (contre 7,84 M€ à fin 2018) pour 4918 dossiers (contre 2493 à fin 2018)
- mesure 11-AB : 10,04 M€ de dépenses publiques payées (contre 3,44 M€ à fin 2018) pour 2216 dossiers (contre 843 à fin 2018)

- mesure 13-ICHN : 25,09 M€ de dépenses publiques payées (contre 19,86 M€ à fin 2018) pour 2746 dossiers (contre 2252 à fin 2018).

Les paiements des mesures surfaciques à fin 2019 intègrent les paiements au titre des annuités suivantes :

- l'annuité 2015 de la campagne PAC 2015 (paiement finalisé en 2018),
- l'annuité 2016 des campagnes PAC 2015 et 2016 (paiements quasi finalisés en 2019),
- l'annuité 2017 des campagnes PAC 2015, 2016 et 2017 (paiements quasi finalisés en 2019),
- l'annuité 2018 des campagnes PAC 2015, 2016, 2017 et 2018 (1ers paiements en 2019).

Priorité 5: promouvoir l'utilisation efficace des ressources et soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de CO2 et résiliente aux changements climatiques, dans les secteurs agricole et alimentaire ainsi que dans le secteur de la foresterie

Domaine prioritaire 5C) Faciliter la fourniture et l'utilisation de sources d'énergies renouvelables, de sous-produits, des déchets, des résidus et d'autres matières premières non alimentaires à des fins de bioéconomie

La mesure mobilisée pour répondre à ce domaine prioritaire à titre principal est la suivante :

M06 – Développement des exploitations agricoles et des entreprises : TO 0604C soutien aux projets de méthanisation

Au 31/12/2019 :

2 dossiers sont engagés sur le DP 5C pour un montant de dépenses publiques de 1,67 M€,

2 opérations sont payées pour 1,13 M€ de dépenses publiques.

L'année 2018 correspond au démarrage des engagements et des paiements sur le TO 0604C pour le soutien aux projets de méthanisation.

A fin 2019, sur les 6 projets de création d'unité de méthanisation sélectionnés à la suite des appels à projets ADEME - Région - FEADER pour les années 2015 et 2016, 2 projets sont engagés et payés, les 4 autres le seront en 2020. A noter qu'il n'y aura pas de nouveaux projets engagés sur le FEADER au-delà des 6 prévus, les éventuels nouveaux projets de méthanisation étant désormais fléchés vers le FEDER comme le prévoit la modification du PDR Alsace validée en 2019.

Domaine prioritaire 5D) Réduire les émissions de gaz à effet de serre et d'ammoniac provenant de l'agriculture

La mesure mobilisée pour répondre à ce domaine prioritaire est la suivante :

M07 - Services de base et rénovation des villages dans les zones rurales : TO 0706C actions de sensibilisation liées aux plans climat

Au 31/12/2018 :

7 dossiers sont engagés sur le DP 5D pour un montant de dépenses publiques de 0,75 M€,

5 opérations sont payées pour 0,56 M€ de dépenses publiques.

Au 31/12/2019 :

8 dossiers sont engagés sur le DP 5D pour un montant de dépenses publiques de 0,80 M€,

8 opérations sont payées pour 0,80 M€ de dépenses publiques.

Les dossiers de plans climat volontaires déposés dans le cadre de l'appel à projets lancé pour 2015-17 sont engagés et payés pour 7 d'entre eux. Le dernier projet sera engagé en 2020.

Concernant le dernier appel à projets 2018-2020, 1 dossier est engagé et payé, les deux autres sont en cours d'instruction.

Priorité 6: promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique dans les zones rurales

Domaine prioritaire 6B) Promouvoir le développement local dans les zones rurales

Les mesures programmées sur ce domaine prioritaire sont les suivantes :

M06 - Développement des exploitations agricoles et des entreprises : TO 0604D création et développement d'activités économiques touristiques relevant du secteur marchand

M07 - Services de base et rénovation des villages dans les zones rurales : TO 0704A création et développement des services en milieu rural, TO 0705B développement et promotion du tourisme rural et TO 0706H préservation et valorisation du patrimoine culturel rural

M19 - LEADER

Au 31/12/2019 :



138 dossiers sont engagés sur le DP 6B pour un montant total de dépenses publiques de 12,29 M€, 80 dossiers ont été payés pour 4,48 M€.

En 2018, la modification du PDR (taux d'aide et plafond de la M7) avait permis de débloquer l'instruction des dossiers de la mesure 7 et de démarrer l'engagement et le paiement des dossiers.

En 2019, le nombre de dossiers engagés sur le DP 6B a doublé passant de 72 dossiers à fin 2018 à 138 dossiers à fin 2019 et le montant de dépense publique engagé a triplé passant de 3,7 M€ à fin 2018 à 12,29 M€ à fin 2019. La progression en termes de nombre de dossiers payés et de montant de dépense publique engagée est tout aussi importante : 80 dossiers payés à fin 2019 contre 24 à fin 2018 pour 4,48 M€ payés à fin 2019 contre 1,35 M€ à fin 2018.

Sur le TO 0704A-services, 12 dossiers sont engagés et 8 payés à fin 2019 (contre 1 dossier engagé et un dossier payé à fin 2018).

Concernant le TO 0705B-tourisme, 7 nouveaux dossiers ont été engagés en 2019 (projets d'itinéraires cyclables ainsi que quelques autres projets) pour un cumul de dossiers engagés à fin 2019 de 17 dossiers engagés dont 8 payés.

Le TO 0604D-création et développement d'activité touristique dans le secteur privé connaît un démarrage des engagements avec 2 dossiers engagés en 2019. Peu de dossiers ayant été déposés sur ce TO, sa dotation a été réduite dans le cadre du remaquetage du PDR validé en 2019. Aucun dossier n'a encore été payé.

Pour le TO 0706H-patrimoine culturel, 4 nouveaux dossiers ont été engagés en 2019 et 2 nouveaux dossiers ont été payés (6 dossiers engagés au total à fin 2019 et 3 dossiers payés). Dans le cadre du remaquetage du PDR Alsace validé en 2019, la maquette de ce TO a été abondée pour permettre de répondre aux besoins de financement de la dizaine de dossiers déjà déposés sur ce TO et en cours d'instruction.

Concernant LEADER, sur le TO 1901A-soutien préparatoire, les 5 dossiers étaient tous engagés et payés dès fin 2018. 5 dossiers supplémentaires relatifs à l'animation et au fonctionnement des GAL (TO 19.04D) ont pu être engagés en 2019 (portant le nombre total de dossiers engagés à 16 à fin 2019) et 9 dossiers supplémentaires ont été payés (15 dossiers au total à fin 2019).

La dynamique d'engagement et de paiement sur le TO 1902B-stratégies locales s'est poursuivie à un très bon rythme en 2019 passant de 42 dossiers engagés et 6 dossiers payés à fin 2018 à 80 dossiers engagés et 44 dossiers payés à fin 2019.

Le TO 19.03C – coopération LEADER n'a pas encore connu de démarrage effectif en 2019 mais devrait en connaître un prochainement (quelques dossiers déposés sur ce TO)

**Concernant les indicateurs cibles, le tableau ci-dessous présente l'évolution de leur réalisation sur l'année 2019 par domaine prioritaire (DP).**

Nom de l'indicateur cible	Période	Réalisés	Valeur cible pour 2023	% d'atteinte de la cible	Comm
---------------------------	---------	----------	------------------------	--------------------------	------

T1: pourcentage des dépenses (domaine prioritaire 2A)	2014-2019		0,88%	<b>0%</b>	L'indicateur de réalisation sont en
	2014-2018		0,88%	0%	
T2: nombre total d'opérations de coopération soutenues (domaine prioritaire 1B)	2014-2019		15	<b>0%</b>	L'indicateur de réalisation sont en
	2014-2018		15	0%	
T3 : nombre total de participants formés (domaine prioritaire 1C)	2014-2019		1 350	<b>0%</b>	L'indicateur de réalisation sont en
	2014-2018		1 350	0%	
T4 : pourcentage d'exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien au titre du PDR pour des investissements dans la restructuration ou la modernisation (domaine prioritaire 2A)	2014-2019	5,23%	9,32%	<b>56,13%</b>	Le taux de réalisation est fortement en deca de la cible 2019 prévue (27,90%) très bon début de l'année (500 de
	2014-2018	2,60%	9,32%	27,90%	
T5: pourcentage d'exploitations agricoles avec un plan d'entreprise/des investissements pour les jeunes agriculteurs soutenus par le PDR (domaine prioritaire 2B)	2014-2019	2,45%	5,82%	<b>42,07%</b>	Le taux de réalisation est en progrès de 33,33% dans le domaine d'engagement (le début de l'année quarante fait l'objet
	2014-2018	1,96%	5,82%	33,66%	
Total des investissements en faveur d'une gestion efficace et durable des forêts (en euros) (indicateur spécifique) (domaine prioritaire 2C+)	2014-2019	6 992 950	16 163 522	<b>43,26%</b>	Le taux de réalisation spécifique 2019 est en deca de la cible 2019 (34,33%) dossier
	2014-2018	5 548 701	16 163 522	34,33%	
T6 bis (indicateur T6 de substitution) : Total investissements (public et privé) dédiés à la transformation et à la commercialisation (en euros) (domaine prioritaire 3A)	2014-2019	2 660 262	15 852 931	<b>16,78%</b>	Le taux de réalisation est de 16,78% (vingt
	2014-2018	1 248 480	15 852 931	7,88%	
T8 bis (indicateur T8 de substitution) : Total des investissements (public et privé) en forêt en faveur de la biodiversité (en	2014-2019	555 746	2 545 804	<b>21,83%</b>	Le taux de réalisation est de 14,81%

euros) (domaine prioritaire 4A)	2014-2018	377 028	2 545 804	14,81%	date, p
T9 : pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion soutenant la biodiversité et/ou la préservation des paysages (en Ha) (domaine prioritaire 4A)	2014-2019	14,56%	11,06%	<b>131,60%</b>	Le tau la vale
	2014-2018	12,16%	11,06%	109,90%	
T10 : pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau (en Ha) (domaine prioritaire 4B)	2014-2019	14,35%	9,59%	<b>149,65%</b>	Le tau dépass
	2014-2018	11,69%	9,59%	121,91%	
T12 : pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols et/ou à prévenir l'érosion des sols (en Ha) (domaine prioritaire 4C)	2014-2019	13,27%	8,56%	<b>155,09%</b>	Le tau dépass
	2014-2017	5,79%	8,56%	67,67%	
T16 : total des investissements (en euros) dans la production d'énergie renouvelable (domaine prioritaire 5C)	2014-2019	5 723 233	18 867 925	30,33%	Le tau 2019 r pour 2 pas en
	2014-2018	5 723 233	18 867 925	30,33%	
T17-18 bis (indicateurs T17 et T18 de substitution) : Nombre de plans climat visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre et/ou les émissions d'ammoniac (domaine prioritaire 5D)	2014-2019	8	11	72,73%	Le tau T17 et valeur
	2014-2018	5	11	45,45%	
T21: pourcentage de la population rurale concernée par les stratégies de développement local (domaine prioritaire 6B)	2014-2019	28,74%	27,89%	<b>103,06%</b>	Le tau dépass ont été
	2014-2018	28,74%	27,89%	103,06%	
T22 : pourcentage de la population rurale bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (domaine prioritaire 6B)	2014-2019	10,87%	48,36%	<b>22,48%</b>	Le tau 22,48%
	2014-2018	8,91%	48,36%	18,43%	
T23 : emplois créés dans les projets soutenus (Leader) (domaine prioritaire 6B)	2014-2019	10	27	<b>37,04%</b>	L'indie en 201 de la v dossie
	2014-2018				

**1.d) Informations clés sur les progrès réalisés par rapport aux valeurs intermédiaires définies dans le cadre de performance sur la base du tableau F**

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2016, 2017, 2018.

### 1.e) Autre élément spécifique du PDR [facultatif]

Aucune information ou données chiffrées à fournir à cette section

### 1.f) Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes

Comme le prévoit le règlement (UE) n° 1303/2013, au paragraphe 3 de l'article 27, «Contenu des programmes», au paragraphe 3, point e), de l'article 96, «Contenu, adoption et modification des programmes opérationnels présentés au titre de l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», au paragraphe 3 et au paragraphe 4, point d), de l'article 111, «Rapports de mise en œuvre pour l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», et à l'annexe 1, section 7.3, «Contribution des programmes principaux aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes», ce programme contribue à la/aux stratégie(s) macrorégionale(s) et/ou aux stratégies relatives aux bassins maritimes:

non concerné

- Stratégie de l'UE pour la région de la mer Baltique (EUSBSR)
- Stratégie de l'UE pour la région du Danube (EUSDR)
- Stratégie de l'UE pour la région de l'Adriatique et de la mer Ionienne (EUSAIR)
- Stratégie de l'UE pour la région alpine (EUSALP)
- Stratégie par bassin maritime: plan d'action pour l'Atlantique (ATLSBS)





**1.g) Taux de change utilisé pour la conversion dans le RAMO (pays hors zone euro)**

non concerné



## 2. ÉTAT D'AVANCEMENT DU PLAN D'ÉVALUATION

### 2.a) Description de toutes les modifications apportées au plan d'évaluation, dans le PDR au cours de l'exercice, avec leur justification.

Il a été décidé après la fusion des 3 régions Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine au 1er janvier 2016, et sans remettre en cause les grands principes du plan d'évaluation mentionnés dans la section 9 des 3 PDR, de conduire en commun les évaluations intermédiaires. Comme pour l'évaluation de 2017, celle de 2019 a donc été menée conjointement pour les 3 PDR du Grand Est.

Cette évaluation commune avait pour but de faire des économies d'échelle, mais également de mettre en avant les points communs et les spécificités de chaque PDR.

Elle a aussi permis de mutualiser une compréhension partagée de la mise en œuvre des procédures et du système d'information.

Elle constitue une opportunité pour préparer la prochaine programmation FEADER.

### 2.b) Description des activités d'évaluation menées au cours de l'année (en ce qui concerne la section 3 du plan d'évaluation).

L'activité d'évaluation de l'année 2019 a été rythmée par la réalisation de l'évaluation commune aux 3 PDR de la Région Grand Est afin de répondre aux questions évaluatives du RAMO de juin 2019.

Suite à un appel d'offres lancé le 2 août 2018, le groupement de cabinets ADE -Epices a été sélectionné en octobre 2018 pour être en charge de ces 3 évaluations intermédiaires.

La mission d'étude a consisté à réaliser pour les 3 PDR d'Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine, les parties relevant du Plan de Suivi et d'Evaluation devant être renseignées dans le Rapport Annuel de Mise en Œuvre (RAMO) de juin 2019, à savoir :

- Analyse des indicateurs de réalisation et de résultat communs et spécifiques
- Réponse aux questions évaluatives 1 à 18
- Réponse aux questions évaluatives plus qualitatives :
  - Complétude du tableau en réponse à la question 19
  - Collecte de données à définir et à mener pour la question 20
  - Méthode à définir pour la question 21
- Réponse aux questions évaluatives 22 à 30
- Réponse aux questions spécifiques prévues aux points 7, 8 et 9 de l'annexe VII du règlement d'exécution n°808/2014, intégrant un bilan de la contribution des PDR aux principes horizontaux (égalité femmes/hommes, non-discrimination, développement durable).

La mission s'est déroulée en plusieurs phases de fin 2018 à début 2020 :

- **Novembre 2018** – 1<sup>er</sup> comité de pilotage : lancement des travaux d'évaluation et présentation de la structuration de la démarche d'évaluation ;
- **Janvier 2019 à mars 2019** : A l'issue du 2<sup>ème</sup> Comité de Pilotage qui a présenté la démarche d'analyse, a débuté le travail de recueil des données et de calcul de différents indicateurs.
- **Mars 2019 à avril 2019** : Suite au 3<sup>ème</sup> Comité de Pilotage, ont démarré les travaux d'analyse et de réponses aux diverses questions évaluatives pour permettre l'édition d'un rapport intermédiaire d'évaluation présenté lors du 4<sup>ème</sup> Comité de pilotage.
- **Avril 2019 – juin 2019** : finalisation puis rédaction du rapport final de chaque PDR, accompagné d'une note méthodologique présenté lors du 5<sup>ème</sup> et dernier Comité de pilotage de juin 2019. L'envoi des Rapports de Mise en Œuvre via SFC a été faite dans les délais, soit au 30 juin 2019.

Pour parvenir à cette finalisation, l'évaluateur s'est appuyé sur un ensemble d'entretiens et d'analyses des données extraites des outils OSIRIS, ISIS et des tableaux de bord de l'AG. Il a également lancé des enquêtes auprès d'une partie des bénéficiaires du PCAE (pour les investissements matériels en faveur de la préservation de la ressource en eau – TO04012), des GAL et des animateurs de PAEC. Des entretiens auprès des chargés de mission positionnés au sein de l'AG et par thématique ont été menés pour recueillir des données plus qualitatives et mieux connaître les dispositifs financés et leur mise en œuvre. Des échanges analogues ont également été menés auprès des partenaires directs de l'AG : DRAAF, Directions opérationnelles au sein du Conseil régional, Chambre d'Agriculture. Enfin, les 13 et 14 mai 2019, des groupes de travail ont été également organisés sur 3 thématiques : Compétitivité, Environnement et Territoire avec pour objectif de mettre en perspective les résultats obtenus et le contexte propre à chaque PDR avec notamment les acteurs de terrain.

- **Juin 2019 à début 2020** : suivi des échanges avec la Commission et soutien du Cabinet Epices ADE pour un accompagnement à la rédaction des réponses aux remarques soulevées par la Commission. Le rapport de mise en œuvre de juin 2019, pour l'exercice 2018, a été définitivement adopté le 10 mars 2020.

## **2.c) Description des activités entreprises dans le cadre de la fourniture et de la gestion des données (concernant la section 4 du plan d'évaluation).**

Le PDR dans sa section 9.4 du Plan d'évaluation, consacrée aux « données et informations », prévoit que les données nécessaires à la réalisation des évaluations telles que prévues par la réglementation seront disponibles notamment grâce aux données de suivi du PDR issues des outils de gestion nationaux ISIS, OSIRIS, Valorisation OSIRIS et aux données régionales internes.

### **Suivi complémentaire des données par les services instructeurs :**

Ce suivi des données est partagé entre l'AG et les Services Instructeurs partenaires (Guichet Unique – Service Instructeur : GUSI).

Afin de suivre l'avancement des PDR 2014-2020 en termes d'engagement et de paiement, l'Autorité de gestion (Pôles FEADER) et les GUSI peuvent utiliser les ressources du Portail de valorisation des données

OSIRIS (ValOsiris) pour les mesures non surfaciques et pour les mesures surfaciques les exports ISIS qui permettent de disposer des données d'engagement par campagne PAC et des données de paiement par campagne d'annuité de paiement, Par ailleurs, les GUSI ont mis en place des tableaux de bord complémentaires d'OSIRIS afin de suivre les dépôts des demandes d'aide des dossiers relevant de leur instruction (avant la phase d'instruction gérée dans OSIRIS). De son côté, l'AG (Pôles SDR) a mis en place un suivi des dossiers programmés en Comité régional de programmation FEADER. Dans le même temps, dans le cadre de la valorisation de la donnée, l'AG (Service Pilotage) produit et met à jour régulièrement des Tableaux de Bord, à partir du retraitement des données recueillies dans ValOsiris et dans ISIS, notamment des tableaux mensuels de suivi de l'état d'avancement en engagement et en paiement FEADER pour chacun des 3 PDR du Grand Est ainsi qu'à une fréquence moindre, des tableaux de suivi de l'état d'avancement en dépense publique totale engagée et payée. Par ailleurs, le Service Pilotage peut être amené à répondre à des besoins spécifiques, comme par exemple dans le cadre des appels à projets PCAE, avec l'édition de tableaux de suivi de l'état d'avancement de l'instruction (et notamment du plan de financement) des dossiers dans Osiris (en amont de la programmation), ces tableaux de bord étant ensuite utilisés comme support de présentation en Comités de sélection). D'autres tableaux de bord permettent de suivre l'état d'avancement de la programmation de chaque PDR (engagement/paiement en Feader ou en dépense publique totale par TO et mesure), par GAL ou par département par exemple selon les besoins.

La mise à disposition d'un module 'expert' dans l'outil ValOsiris et la formation de 2 agents permet à l'AG d'être autonome et réactive dans l'extraction et le traitement des données et à la construction de différents tableaux de bord, dès lors que celles-ci sont disponibles sous l'outil de gestion OSIRIS.

Enfin, lors des formations présentiels ou des notes d'instructions émises à l'attention des instructeurs, un rappel clair est fait sur la prescription de saisir l'ensemble des données à disposition afin de disposer d'un ensemble exhaustif de données à traiter. L'Autorité de Gestion a également sensibilisé les instructeurs à l'importance des « Indicateurs » en vue de permettre pour les prochains RAMO d'exporter des données homogènes et fiables. A partir de 2020, les dossiers mis en paiement devront être complétés par les indicateurs de réalisation sous peine d'être rejetés par l'organisme payeur. La fonctionnalité dans l'outil n'ayant été développée qu'à la mi-2019, les données n'ont pu être correctement renseignées puisque non encore totalement disponibles au moment de l'instruction des demandes ; un temps de rattrapage est nécessaire.

### **Participation à l'élaboration des outils de gestion OSIRIS (instrumentation OSIRIS) :**

Au 31 décembre 2019, l'avancement des 45 outils OSIRIS prévus pour un déploiement pour le PDR Alsace (dont 14 outils LEADER) est le suivant :

- 42 DDMO faits par l'AG et ayant abouti à 41 outils opérationnels + 1 outil fabriqué mais non ouvert (outil qui n'est plus nécessaire suite au remaquetage du PDR Alsace validé en 2019),
- 3 DDMO ne sont plus à faire du fait de la non ouverture des mesures 2 et 3 du PDR (suite au remaquetage du PDR Alsace validé en 2019).

Par ailleurs, l'AG met régulièrement à jour les feuilles de calculs de ces différents outils.

### **Participation au paramétrage de l'outil de gestion ISIS :**

En 2019, ISIS a été paramétré par la DRAAF essentiellement et par l'AG pour permettre le traitement des dossiers MAEC (M10) et AB (M11) des campagnes PAC 2018 et 2019.

### **Outil spécifique d'appui au renseignement des RAMO : l'Observatoire du Développement Rural**

### **(ODR) :**

L'Observatoire du Développement Rural (ODR), plateforme logicielle créée et gérée par l'INRAE, fournit des données que l'AG peut utiliser pour renseigner les RAMO. Pour établir ces données, l'ODR procède par traitement des données brutes fournies par l'ASP et le Ministère de l'Agriculture.

### **Groupes de travail mis en place au niveau national**

Afin d'améliorer la fourniture et la gestion des données, deux groupes de travail spécialisés ont été constitués dès les 1<sup>ère</sup> années de la programmation, :

- un Groupe de Travail Suivi-Evaluation – GTSE – lancé dès 2014, sur l'optimisation de la récolte de données. Il s'agit d'un lieu d'échanges entre toutes les Autorités de Gestion, le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (MAA) et l'Agence de Services et de Paiement (ASP). Cette instance de partage permet aux Autorités de Gestion de confronter leurs difficultés rencontrées à l'occasion de productions statistiques et les moyens de lever ces difficultés, mais elle permet également de travailler à une interprétation/compréhension commune et partagée des données de manière à faire remonter des valeurs comparables entre PDR ;  
Il s'est réuni les 18 et 19 novembre 2019 à Paris, pour faire un retour d'expérience sur le RAMO de juin 2019 et lancer des pistes de réflexions pour l'évaluation ex-post.

un Groupe de Travail Valorisation de données – GT VALO – depuis 2016, également lieu d'échanges entre Autorité de Gestion et de travail collaboratif avec le MAA et l'ASP en vue de travailler les requêtes disponibles sous ValOsiris, de les améliorer voire d'en construire de nouvelles le cas échéant, permettant entre autre d'alimenter les RAMO.

**2.d) Une liste des évaluations réalisées, y compris des références à l'adresse où elles ont été publiées en ligne.**

<b>Maison d'édition</b>	.
<b>Auteur(s)</b>	Groupement ADE-Épices
<b>Intitulé</b>	Rapport évaluation RAMO de 2019 Alsace
<b>Résumé</b>	Le rapport annuel de mise en œuvre (RAMO) de juin 2019 est accompagné d'une évaluation des résultats du PDR Alsace 2014-2020, reposant sur l'analyse des indicateurs et des questions évaluatives du cadre commun de suivi et d'évaluation de l'exercice 2018. Le traitement des questions évaluatives vise à fournir des réponses utiles et des recommandations à l'Autorité de gestion afin d'anticiper et de préparer le suivi et l'évaluation pour les années suivantes.
<b>URL</b>	<a href="http://europe-en-alsace.eu/actualites/rapport-de-mise-en-oeuvre-du-feader-2018/">http://europe-en-alsace.eu/actualites/rapport-de-mise-en-oeuvre-du-feader-2018/</a>

## 2.e) Un résumé des évaluations réalisées mettant l'accent sur les constatations de l'évaluation.

Dans le cadre des travaux d'évaluation réalisés par le cabinet ADE – EPICES, ce dernier a proposé des réponses aux 34 questions d'évaluations communes. Pour ce faire il a utilisé un système d'indicateurs commun, en adaptant les réponses aux priorités de chacun des 3 PDR et en lançant des enquêtes plus détaillées sur 4 domaines : PCAE, PAEC, investissement environnementaux productifs et les GAL.

Les principaux constats du RAMO de juin 2019 pour le PDR Alsace sont les suivants :

- **Priorité 1 : transfert de connaissance et innovation**

**Le Cabinet ADE-EPICES relève dans le rapport d'évaluation que des actions en lien majoritairement avec l'environnement en vue du renforcement des performances économique, sociale et environnementale ainsi que des modes de production innovants ont débuté en 2018. Toutefois elles n'ont pour l'heure pu être évaluées faute d'engagements et de dépenses réalisées.**

- **Priorité 2: Viabilité et compétitivité des exploitations agricoles**

**Cette priorité était l'un des 3 enjeux majeurs identifiés dès 2013 par l'Alsace dans son PDR. Pour y répondre l'Alsace a mobilisé 3 domaines prioritaires :**

- **La compétitivité des exploitations agricoles**

**Le bilan au 31/12/2018 fait état d'un engagement à 82% de la maquette FEADER sur cette mesure, soit environ 300 dossiers engagés au titre des bâtiments d'élevage. L'évaluateur constate que les investissements en bâtiments pour bovins, qui représentent près des 2/3 des dossiers, accompagnent une légère augmentation de la production et une probable amélioration de la productivité du travail par la mécanisation de tâches. Par ailleurs les investissements environnementaux productifs conduisent à des changements de pratiques agricoles et ils augmentent sensiblement la performance des exploitations pratiquant l'agriculture biologique. Ils représentent environ 400 dossiers pour 2,8 M€ d'engagement. Ils consistent principalement en l'acquisition de matériel de désherbage mécanique en grandes cultures et viticulture. Globalement l'évaluateur estime que les aides à l'investissement concernent de 5 à 10% des exploitations alsaciennes, et qu'elles sont indispensables aux activités d'élevage et permettent d'améliorer le bien-être animal.**

- **Le renouvellement des générations.**

**Le PDR Alsace a soutenu l'installation d'au moins 286 jeunes agriculteurs disposant des qualifications suffisantes et de projets viables. Il participe ainsi à la **dynamique de renouvellement des générations**, mais de moins en moins puisque la part des installations aidées diminue. Le PDR contribue également à l'amélioration du niveau de qualification et à de la structure d'âge en agriculture, Toutefois le Cabinet ADE-EPICES constate que cela n'est pas suffisant pour compenser l'augmentation de la croissance des départs, consécutive à l'augmentation de la tranche d'âge des plus de 55 ans.**

- **La compétitivité du secteur forêt bois**

**Dans le cadre de l'amélioration de la viabilité et de la compétitivité des entreprises forestières et la promotion de la gestion durable des forêts, le Cabinet ADE-EPICES relève que : « *La combinaison de mesures d'infrastructure (desserte forestière), d'appui à la mécanisation de la récolte auprès des ETF et les différentes actions d'animation et de formation sont essentielles pour la filière forêt bois. Elles favorisent la mobilisation du bois par des petites entreprises locales et les performances du nouveau matériel sont***

*également meilleures du point de vue environnemental. »*

- **Priorité 3 : Organisation de la chaîne alimentaire et gestion des risques**

La principale mesure mobilisée par le PDR Alsace sur cette priorité est la mesure 4.2F permettant l'adaptation des outils de transformation/commercialisation au niveau des exploitations agricoles, et notamment au niveau du massif Vosgien. Le cabinet ADE-EPICES relève que, si à ce stade seulement 17% de la maquette sur cette mesure est engagé, il reste un stock important de demandes à instruire au 31/12/2018.

Le soutien à la diversification des exploitations dans la transformation et la commercialisation des productions, dans le cadre de circuits de proximité permet une augmentation de la plus-value pour les agriculteurs et l'amélioration de la compétitivité des producteurs primaires mais également le maintien d'une agriculture de montagne viable et vivante.

- **Priorité 4 : restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes**

Le Cabinet ADE-EPICES constate que cette priorité concentre 60% des dépenses totales prévues au PDR Alsace sur des mesures environnementales, avec pour objectif le maintien de la dynamique régionale en matière de conversion biologique et de valorisation des prairies permanentes. En ce sens, les contractualisations MAEC sont relativement bien situées sur les zones à enjeux de biodiversité. Ils représentent au 31/12/2018 2437 dossiers pour 907 bénéficiaires.

L'évaluateur relève que les mesures liées à la biodiversité semblent être les plus favorables, en raison notamment de leur caractère cumulatif. Toutefois l'ensemble de ces mesures semble moins adapté aux grandes cultures.

L'évaluateur relève que les aides à l'animation apparaissent indispensables pour avoir un bon niveau de contractualisation et assurer une bonne pérennité des pratiques.

S'agissant des aides à l'agriculture biologique, l'évaluateur constate une progression, depuis 2012, des surfaces concernées, qui sont passées de 5,3% à 7,5% de la SAU en 2017.

Les dispositifs visant à améliorer la gestion de l'eau et des sols semblent moins efficaces, malgré une meilleure couverture d'une partie du territoire par des mesures liées à l'agriculture biologique qui impacte positivement la qualité des eaux et des sols.

- **Priorité 5 : utilisation efficace des ressources et économie résiliente face au changement climatique**

Dans son rapport d'évaluation, le cabinet ADE-EPICES fait le constat du peu de mesures directement mobilisées sur cette priorité.

Toutefois, il fait le constat que l'offre d'énergie renouvelable a progressé par le soutien à la bio-méthanisation, mais qu'il est encore trop tôt pour estimer l'énergie produite.

Le Cabinet ADE-EPICES constate que le PDR est relativement peu orienté vers la réduction des émissions de GES et d'ammoniac d'origine agricole. Cependant, il soutient une mesure intéressante d'animation et de sensibilisation autour des plans climats encourageant les acteurs publics et privés de territoires ruraux sur ce thème. La mesure s'adresse à un public large et ne vise pas spécifiquement le secteur agricole.

Enfin, concernant la conservation et le stockage de carbone, l'évaluateur relève que « *le PDR soutient la conservation et le stockage du carbone de manière indirecte, principalement au*

*niveau agricole par un soutien à l'herbe et au maintien des prairies permanentes » et « au niveau de la forêt en favorisant la mobilisation du bois. Le bois récolté et utilisé comme bois d'œuvre ou de construction permet de conserver le carbone et de favoriser du repeuplement qui va stocker du carbone »*

• **Priorité 6 : Inclusion sociale et développement économique**

**Cette priorité relative au développement local dans les zones rurales vise au renforcement de l'attractivité des territoires à travers le soutien à la création d'entreprises, l'amélioration du cadre de vie et la préservation du patrimoine rural. Elle est mise en œuvre au travers des mesures 7 et 19 du PDR.**

**Le Cabinet ADE-EPICE relève que la mise en œuvre de la mesure 7 porte principalement sur 2 axes :**

- le développement des services à la population notamment par la création de services en direction des enfants (aire de jeux, maison de l'enfance...) et des personnes âgées (logements, résidences intergénérationnelles...)
- le développement du tourisme rural grâce à la multiplication des pistes cyclables, ce qui semble pouvoir emporter des effets potentiels en terme de mobilité douce, de tourisme vert notamment.

Les effets directs de ces réalisations sur le création d'emploi ne sont pas encore mesurables, mais en renforçant l'attractivité résidentielle et touristique des territoires, ils peuvent avoir des effets induits significatifs.

S'agissant de la mesure 19, sa mise en œuvre se fait au travers des GAL qui regroupent des acteurs privés, publics et de la société civile. Sur les 43 projets engagés, le Cabinet ADE-EPICE relève que 3 thématiques sont particulièrement investies : le développement de marchés locaux et des circuits courts (P3A), le développement de l'innovation, de la coopération et des connaissances en zone rurale (P1) et la diversification des activités, créations d'entreprises et création d'emplois (P6A), grâce en particulier pour ce dernier point au tissu associatif qui porte une proportion importante de projets grâce à l'accompagnement dont il bénéficie afin d'accéder aux fonds publics.

**2.f) Description des activités de communication entreprises dans le cadre de la publicité donnée aux conclusions de l'évaluation (concernant la section 6 du plan d'évaluation).**

Il convient de faire référence au plan d'évaluation et de préciser les difficultés éventuelles rencontrées dans la mise en œuvre, ainsi que les solutions adoptées ou proposées.

<b>Date / Période</b>	27/11/2019
<b>Intitulé de l'activité de communication/événement et thème des données recueillies dans le cadre de l'évaluation faisant l'objet</b>	Comité de suivi et réunion de ré-examen annuel



<b>d'une discussion/diffusion</b>	
<b>Organisateur général de l'activité/événement</b>	Autorité de gestion
<b>Moyens/format d'information utilisés</b>	Réunion en présentiel
<b>Type de public cible</b>	prioritairement les partenaires du PDR compte-tenu de la technicité
<b>Nombre approximatif de parties prenantes touchées</b>	100
<b>URL</b>	<a href="http://x">http://x</a>

<b>Date / Période</b>	06/07/2020
<b>Intitulé de l'activité de communication/événement et thème des données recueillies dans le cadre de l'évaluation faisant l'objet d'une discussion/diffusion</b>	Mise en ligne des résultats de l'évaluation menée en 2019 dans le cadre du RAMO de juin 2019
<b>Organisateur général de l'activité/événement</b>	Autorité de gestion
<b>Moyens/format d'information utilisés</b>	sur le site internet dédié aux fonds européens en Alsace
<b>Type de public cible</b>	prioritairement les partenaires du PDR compte-tenu de la technicité
<b>Nombre approximatif de parties prenantes touchées</b>	100
<b>URL</b>	<a href="http://europe-en-alsace.eu/actualites/rapport-de-mise-en-oeuvre-du-feader-2018/">http://europe-en-alsace.eu/actualites/rapport-de-mise-en-oeuvre-du-feader-2018/</a>

**2.g) Description du suivi donné aux résultats de l'évaluation (en ce qui concerne la section 6 du plan d'évaluation).**

Il convient de faire référence au plan d'évaluation et de préciser les difficultés éventuelles rencontrées dans la mise en œuvre, ainsi que les solutions adoptées ou proposées.

<p><b>Résultat de l'évaluation présentant de l'intérêt pour le suivi (décrire la constatation et mentionner la source entre parenthèses)</b></p>	<p>ADE-EPICE a fait les recommandations suivantes : - mobiliser d'autres partenaires pour améliorer l'analyse des effets potentiels du PDR - envisager des analyses statistiques contrefactuelles pour comparer des territoires plus ou moins bénéficiaires du PDR et suivre l'évolution de l'emploi, de l'attractivité résidentielle ou du niveau de services ; --investir davantage dans le suivi de certains éléments de contexte - proposer aux GAL la réalisation d'une autoévaluation</p>
<p><b>Suivi effectué</b></p>	<p>Pour répondre aux remarques faites par l'évaluateur, l'Autorité de gestion propose les pistes de travail et d'améliorations suivantes : - Améliorer le niveau de saisie des données (indicateurs) dans OSIRIS, notamment par la formation des instructeurs et par une aide à la saisie - Assurer un meilleur suivi de la saisie des données, notamment par un système de relance des instructeurs - Lancer une réflexion, dans le cadre de la préparation de la prochaine programmation, sur la simplification des procédures sur des dispositifs complexes comme par exemple la DJA ; - Accompagner avec le soutien du Réseau Rural Régional, les GAL dans leur auto-évaluation - Dans le cadre de la préparation de la prochaine programmation, lancer une évaluation sur la thématique de l'innovation, afin de faire un état des lieux de la programmation actuelle en vue d'améliorer la mise en œuvre et l'efficacité des mesures favorisant l'innovation dans les champs couverts par le PSN.</p>
<p><b>Autorité chargée du suivi</b></p>	<p>Autorité de gestion</p>

### **3. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME AINSI QUE LES MESURES PRISES**

#### **3.a) Description des mesures prises pour assurer la qualité et l'efficacité de la mise en œuvre du programme**

Conformément à l'article 78 de la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, l'Etat a confié à la Région Alsace, la gestion du programme de développement rural en qualité d'autorité de gestion. La Région Alsace a été désignée autorité de gestion par délibération n°634/14 de l'assemblée plénière en date du 11 juillet 2014.

#### **1/ Mise en œuvre de la gestion opérationnelle du PDR Alsace 2014-2020**

##### **1-1/ Conventions tripartites et conventions de délégation des tâches (pour mémoire)**

La **convention tripartite entre la Région Alsace autorité de gestion, l'Agence de Services et de Paiement (ASP) organisme payeur, et l'Etat** a été signée le 31 décembre 2014 pour organiser la gestion opérationnelle de la programmation de développement rural 2014-2020. Pour mémoire, une première convention tripartite avait été signée le 21 mars 2014 pour l'année de transition 2014.

Ces 2 conventions tripartites ont été complétées en 2015 par des **conventions de délégation des tâches** conclues entre l'Autorité de gestion et chaque guichet unique-service instructeur (GUSI) de l'Etat. Ces conventions précisent les responsabilités et engagements respectifs de la Région en tant qu'autorité de gestion, et des services instructeurs délégataires. La convention avec la Direction départementale des territoires (DDT) du Bas-Rhin a été signée le 1er décembre 2015 et la convention avec la DDT du Haut-Rhin a été signée le 17 novembre 2015.

Les types d'opérations instruits par les DDT sont les suivants :

- TO 0401A - Investissements pour la modernisation des bâtiments d'élevage
- TO 0401D - Investissements productifs environnementaux
- TO 0401E - Investissements productifs énergétiques et climatiques
- TO 0403G - Investissements pour l'amélioration de la desserte forestière
- TO 0403H - Investissements dans les infrastructures agricoles
- TO 0404I - Investissements non productifs
- TO 0601A - Dotation jeunes agriculteurs
- TO 0706D - Animation des documents de gestion des sites Natura 2000
- TO 0706E - Contrats Natura 2000
- TO 0706F - Aide à l'adaptation de la conduite pastorale des troupeaux
- Mesures 10, 11 et 13 dans leur intégralité

La convention tripartite et les conventions de délégations des tâches ont fait l'objet d'un avenant en 2017 pour une mise en cohérence des trois documents (circuits de gestion...).

##### **1-2/ Organisation de l'Autorité de gestion**

La Délégation aux fonds européens :

A la suite de la fusion des 3 Régions Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine le 1er janvier 2016, une nouvelle organisation des services avait été validée fin 2016 au sein de la Région Grand Est avec la création

de la Direction Europe et International (DEI) remplaçant la Direction des relations européennes et internationales (DREI) tout en restant dédiée aux fonds européens et aux relations internationales.

Au 1er janvier 2019, dans la perspective du post 2020, une nouvelle organisation a vu le jour avec le regroupement de l'ensemble des services gestionnaires de fonds européens FEADER, FEDER/FSE au sein d'une Délégation aux fonds européens (DFE).

La Délégation aux fonds européens est organisée autour de 3 services « Croissance, Emploi et Développement rural » respectivement sur chaque site (Strasbourg, Châlons et Metz) dont chaque chef de service est également coordinateur d'un fonds à l'échelle de la Région Grand Est. Chaque service est décliné 3 Pôles, chacun étant dédié à un fonds européen. Les pôles FEADER gèrent les PDR des anciennes régions et assurent les missions d'autorité de gestion et de guichet unique – service instructeur (GUSI) pour les types d'opérations non délégués aux services de l'Etat (DDT).

Par ailleurs, les « Maisons de Région » implantées sur chacun des 12 territoires accueillent chacune 1 animateur « Europe » multifonds.

La mission de communication sur les fonds européens reste mutualisée au niveau de la DFE pour l'ensemble des programmes européens cofinancés par le FEADER, le FEDER et le FSE et relève du Service de Pilotage des fonds européens (DFE). La mission d'évaluation des programmes européens est partagée entre ce Service de Pilotage (marchés publics) et les 3 Pôles FEADER (compétence métier).

A horizon de 2 ans, cette organisation devrait évoluer vers une spécialisation par fonds de chaque site.

#### Le Pôle FEADER Alsace :

Le Pôle FEADER Alsace est service instructeur des types d'opérations suivants :

- TO 0101A - Formation des actifs des secteurs agricole, agroalimentaire et sylvicole
- TO 0201A - Services de conseils personnalisés
- TO 0301A - Certification à un régime de qualité alimentaire
- TO 0301B - Promotion des régimes de qualité alimentaire
- TO 0401B - Investissements productifs répondant à des stratégies de filières et/ou de territoire
- TO 0401C - Investissements productifs dans les CUMA
- TO 0402F - Investissements de transformation et/ou de commercialisation
- TO 0604C- Soutien aux projets de méthanisation
- TO 0604D - Création et développement d'activités économiques touristiques relevant du secteur marchand
- TO 0704A - Création et développement des services en milieu rural
- TO 0705B - Développement et promotion du tourisme rural
- TO 0706C - Actions de sensibilisation liées aux plans climat
- TO 0706G - Restauration et valorisation du patrimoine naturel
- TO 0706H - Préservation et valorisation du patrimoine culturel rural
- TO 0806A - Modernisation et amélioration de la mécanisation de la récolte
- TO 1602A - Mise au point de nouveaux produits, pratiques, procédés et technologies
- TO 1607B - Emergence de démarches collectives dans le secteur forestier
- TO 1608C - Elaboration de plans de gestion forestière

- Mesure LEADER en lien avec les GAL

Alors qu'en 2017 et 2018, le SDR Alsace a déjà connu un renouvellement de personnel important et une augmentation des effectifs visant à rattraper le retard de programmation, l'année 2019 a également été marquée par de nombreux mouvements de personnels : 8 départs dont 1 départ en retraite et 1 départ en congé de maternité ; 5 recrutements dont le recrutement de deux agents sur le Pôle FEADER Alsace dont la caractéristique est de travailler en binôme sur le périmètre des 3 PDR.

Au 31/12/2019, le Pôle FEADER Alsace comprend 16 agents : 1 cheffe de Pôle, 1 assistante-gestionnaire et 14 chargé(e)s de mission (dont 2 sur des missions de pilotage).

#### Le Comité régional de programmation FEADER Alsace :

L'ensemble des dossiers instruits, par le SDR Alsace et par les DDT, est soumis à l'approbation du **Comité régional de programmation (CRP) FEADER Alsace** qui se réunit en présentiel environ 4 fois par an et peut également être consulté par écrit en fonction des besoins. La plupart des dossiers présentés ont déjà été examinés en comité technique thématique préalablement (notamment pour leur sélection) ; pour certains types d'opération, le CRP fait office de comité technique et valide l'instruction et la sélection des projets.

En 2019, le CRP FEADER Alsace a été consulté 9 fois :

- sous forme de consultation écrite : 18 janvier, 10 mai, 21 juin, 25 juillet, 6 septembre, 26 novembre, 9 décembre
- en réunion en présentiel : 26 mars et 8 octobre

Les consultations écrites permettent en général de programmer des dossiers urgents. En 2019, elles ont été principalement utilisées pour programmer des dossiers surfaciques (M10 et 11) en fonction de l'avancement des instructions par les services de l'Etat.

#### Le Comité de suivi des programmes européens Alsace :

Le **comité de suivi Alsace** se réunit au moins une fois par an et peut être consulté par voie écrite, pour la coordination générale et le suivi global des programmes européens en Alsace, PO FEDER/FSE et PDR.

En 2019, le comité de suivi des programmes européens du Grand Est a été consulté 5 fois :

- sous forme de consultation écrite : 14 mars (modification ICHN ; modification rétroactive de type 11C section 11 DP 3A (coquille sur indicateur cible T6), 14 juin (RAMO au 31 décembre 2018) et 23 juillet (modification de la maquette). Les consultations des 14 juin, 23 septembre et 24 octobre ne concernaient que le FEDER/FSE.
- en réunion en présentiel : 27 novembre 2019.

La réunion du comité de suivi en présentiel s'est tenue le 27 novembre 2019 à Strasbourg et concernait tous les programmes européens du Grand Est.

#### Autres temps d'échanges avec la Commission européenne :

Le 27 novembre 2019, s'est tenue la **réunion de réexamen annuelle, pour la 1ère fois commune aux 3 PDR du Grand Est** entre l'Autorité de gestion et la Commission européenne organisée en vertu de l'article 51 du règlement (UE) n° 1303/2013.

Enfin, l'AG a participé à la **réunion annuelle des Autorités de gestion** organisée par la Commission européenne à Bruxelles les 5 et 6 novembre 2019.

### **1-3/ Informations et/ou formations suivies et/ou mises en place par l'Autorité de gestion et les GUSI**

L'AG participe régulièrement aux différentes réunions organisées et groupes de travail mis en place au niveau national par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, en association avec l'Agence de Services et de Paiement et Régions de France. Ces réunions et groupes de travail permettent d'obtenir de l'information, d'échanger entre AG, de mutualiser, de construire de nouvelles procédures...

En 2019, 18 formations ont été suivies ou mises en place par l'AG pour 90 stagiaires représentant 351 heures/stagiaires. Ces formations sont décrites ci-dessous :

Ainsi en 2019, l'AG a dispensé plusieurs modules de formations :

- pour former les nouveaux arrivants au sein du Pôle FEADER Alsace : 12 modules de formation, 33 participations,
- pour former les DDT : 1 formation (5 participants),
- pour former un nouvel arrivant en charge de l'instruction de l'AT au service pilotage : 1 formation

L'AG a poursuivi son **plan de formation des GAL** alsaciens démarré en 2016 et a organisé les formations suivantes en 2019 :

- Commencement d'exécution, double quorum, OQDP, évaluation - AG - 15 janvier 2019 (9 participants)
- Contrôles dans le cadre du FEADER, financeurs ponctuels, contrôles croisés - AG - 23 avril 2018 (7 participants)
- Feuille de calcul - AG - 10 septembre 2018 (8 participants)
- Respect des obligations de publicité - AG dans le cadre d'une réunion interGAL (17 participants)

auxquelles s'ajoute une formation dispensée par la DR ASP

- Formation OSIRIS débutant - DR ASP – 19 et 20 novembre 2019 (1 participant)

Par ailleurs, dans la poursuite du séminaire de 2018, le Réseau rural régional Grand Est a organisé deux journées de rencontres techniques interGAL LEADER Grand Est à destination des 32 GAL du Grand Est sur la thématique de la coopération LEADER les 18 octobre et 9 décembre 2019 à Tomblaine.

Depuis septembre 2016, l'AG a également mis en place des **réunions périodiques avec les services agricoles des DDT** qui se sont poursuivies en 2019 : réunions tous les 15 jours, en alternance AG-DDT et AG-DDT-DRAAF-ASP, sur les thématiques agricoles (principalement autour des mesures 04 et 06).

Ces réunions permettent à l'AG d'informer les DDT et d'échanger avec elles sur les thématiques liées au PDR Alsace (instrumentation OSIRIS, procédures, notes techniques d'instruction, circuits, questions d'éligibilité, suivi de la résorption des stocks de demandes de paiement...), d'organiser les CRP FEADER (vérification des ordres du jour...). De même, les DDT peuvent informer l'AG de leurs difficultés

(instruction ...). Chaque réunion fait l'objet d'un compte-rendu détaillé.

De mêmes se sont poursuivies en 2019 les réunions avec les services espaces naturels des DDT qui sont services instructeurs des dispositifs relatifs à la forêt (TO 0403G) et aux sites Natura 2000 (TO 0706D et E). Ces réunions organisées par l'AG se déroulent tous les mois et associent les DDT, la DRAAF, la DREAL, l'ASP et l'Agence de l'eau Rhin-Meuse.

Pour faciliter les échanges avec les DDT et les GAL et pour sécuriser la base documentaire, l'AG met à leur disposition tous les documents utiles (notes, formulaires, compte-rendu, appels à projets...). Un **extranet** est mis en place depuis juin 2018.

Concernant les missions de service instructeur portées en propre par l'AG (Pôle FEADER Alsace pour le PDR Alsace), **une réunion de pôle quasi hebdomadaire du Pôle FEADER Alsace** permet aux agents d'être informés et d'échanger entre eux. Des **revues de projets agricoles et non agricoles**, également hebdomadaires, mises en place depuis 2018 pour les instructeurs du Pôle FEADER Alsace se sont poursuivies. Elles permettent d'échanger sur des questions d'éligibilité, d'identifier des sujets à expertiser et de partager les bonnes pratiques. Elle se révèlent en particulier très utiles pour accompagner les nouveaux personnels arrivés en 2019.

Par ailleurs, pour fluidifier l'information **sur le périmètre du Grand Est, la DFE a poursuivi plusieurs moments d'échanges périodiques** (complétés par des réunions ponctuelles et thématiques en fonction des besoins des uns et des autres) :

- Réunion entre les 3 Pôles FEADER+service pilotage toutes les semaines, en y associant 1 fois sur 2 l'ASP
- Réunion entre les 3 Pôles FEADER+service pilotage et la Direction agriculture et forêt de la Région toutes les semaines.

#### **1-4/ Les mesures prises face au retard de programmation et de paiement**

Compte-tenu du retard de programmation et / ou de paiement au niveau des dossiers instruits par les SDR et du retard de paiement pour les dossiers gérés par les DDT, **l'AG a mis en place depuis 2018 un suivi important et régulier de la résorption de ces retards**, ce qui lui a permis d'adapter les moyens humains des services instructeurs (embauche de renforts en 2018), de mieux maîtriser les délais et d'accroître le taux de paiement.

Ce suivi mis en place en 2018 s'est poursuivi en 2019 :

- L'élaboration de **tableaux de bord** pour suivre le nombre de demandes d'aide en attente de programmation et de demandes de paiement en attente de traitement ainsi que les taux de paiement des aides ; avec mise à jour régulière de ces tableaux et analyse des données lors de réunions avec la Direction générale de la Région ; zoom sur les TO relevant du Plan de compétitivité des exploitations agricoles (PCAE).
- La mise en place de **réunions de coordination du PCAE**, associant AG, Direction agriculture de la Région, DRAAF, ASP et 2 à 3 DDT du Grand Est ; représentation à un niveau Directeur ; identification de points de blocage (procédures trop lourdes ou pas assez claires, moyens humains insuffisants, objectifs contradictoires au vu des délais...) et mise en place de solutions
- La fixation d'**objectifs chiffrés** de dossiers PCAE à traiter dans un délai donné
- Fixation d'objectifs en matière de résorption du retard de programmation des dossiers instruits par le

## Pôle FEADER.

L'augmentation des moyens humains (16 renforts sur la totalité du Grand Est depuis 2018) et l'embauche de vacataires dans les 2 DDT alsaciennes depuis 2018 a permis en 2019 de poursuivre la résorption des retards de programmation et de paiement.

Au cours de l'année 2019, le rattrapage s'est poursuivi sur les TO instruits par le Pôle FEADER Alsace.

### **2/ la finalisation et la maintenance des outils OSIRIS**

La procédure mise en place au niveau national, qui prévoit que chaque type d'opération hors mesures SIGC fasse l'objet d'un outil OSIRIS spécifique, a exigé un important travail de la part de l'Autorité de gestion. Ainsi pour le PDR Alsace, il a été nécessaire de créer 41 outils pour gérer les différents types d'opération du PDR hors M10, 11 et 13, dont 14 outils propres à LEADER. Les 6 derniers outils LEADER dédiés à la coopération (TO 19.03C) sont ouverts depuis le 1er semestre 2018.

La rédaction des cahiers des charges des outils OSIRIS et des feuilles de calcul est élaborée par des instructeurs du Pôle FEADER Alsace, ayant une bonne connaissance des règles d'éligibilité et de calcul des aides du FEADER (ayant déjà traité des dossiers similaires sur la période 2007-2013), en lien avec les GUSI externes à la Région (DDT) selon les types d'opération. Le travail se fait en lien étroit et constructif avec la Délégation régionale de l'ASP : journées de formation, questions/réponses, échanges téléphoniques.

A noter **la montée en puissance de la maintenance des feuilles de calcul** (excel /open office) depuis 2018. Ces feuilles de calcul sont indispensables à la fabrication du module de calcul instruction (MCI) des outils et servent au paiement des aides puisque la solution du module de calcul réalisation (MCR) a finalement été abandonnée en 2018 compte-tenu de son coût. Ces feuilles de calcul évoluent régulièrement ; les nouvelles versions embarquent des corrections de bugs et de nouvelles fonctionnalités (exemple : écran visite sur place). L'AG doit donc mettre à jour les feuilles de calculs de ses outils très régulièrement ainsi que les manuels utilisateurs et former le cas échéant les instructeurs.

Par ailleurs, le Pôle FEADER Alsace continue de participer aux réunions téléphoniques hebdomadaires entre l'ASP Siège (Direction de programme), la DR ASP et les SDR du Grand Est, mises en place depuis début 2017. Ces réunions régulières permettent de signaler des difficultés, de mieux suivre la fabrication et le test des outils ainsi que la résolution des tickets incidents (maintenance ASP).

Enfin, en 2019, **ISIS** a été paramétré pour permettre le traitement des dossiers MAEC (M10) et AB (M11) des campagnes 2018 et 2019. Le paramétrage de l'outil a essentiellement été fait par la DRAAF et dans une moindre mesure par l'Autorité de gestion.

### **3/ Implication et actions de l'Autorité de gestion dans le suivi du plan d'action sur le taux d'erreur et le suivi des audits**

Afin d'assurer la continuité avec les mesures correctives engagées dans le cadre du RDR 2 et de bénéficier de la mutualisation des bonnes pratiques, la Région Grand Est se place dans le cadre du plan d'actions FEADER coordonné par le Ministère en charge de l'agriculture (DGPE). Ce plan a été construit, et continue à être alimenté, sur la base des constats d'insuffisance, formulés par les auditeurs européens et ceux de l'organisme de certification des comptes des organismes payeurs, et face auxquels des mesures correctives sont engagées.



L'Autorité de gestion participe à l'élaboration des notes de cadrage relatives aux thématiques ayant été mises en cause par les auditeurs. Ces travaux sont réalisés dans le cadre des Comités Opérationnels (COMOP) "audits et contrôles", en concertation entre les Autorités de gestion (AG), l'organisme payeur (ASP) et le Ministère en charge de l'agriculture qui assure la coordination des AG.

Les notes de cadrage ainsi élaborées sont ensuite validées et déterminent le cadre de contrôle à mettre en place en région. Les mises à jour du plan d'actions sont préparées en COMOP « audits et contrôles », également en concertation entre les AG, l'ASP et le Ministère.

L'AG a poursuivi ses travaux de mise en œuvre d'un dispositif de contrôle interne mutualisé à l'échelle du Grand Est sur les 3 PDR, afin de répondre à ses obligations liées au système de gestion et contrôle prévues par les R(UE) 1303/2013 art.72 à 74, R(UE) 480/2014 art.30 et les conventions tripartites de mise en œuvre des PDR. Ce dispositif vise le double objectif de garantir la conformité de la gestion des programmes et d'en améliorer la performance.

Pour rappel, une première cartographie des risques avait été élaborée et un comité de pilotage avait été mis en place en 2017. Le comité de pilotage rassemble les chef(fe)s de pôle des 3 PDR, ainsi que la cheffe du service Pilotage et la Directrice de la Délégation aux fonds européens. Les travaux sont menés par une équipe technique qui rassemble 2 chargés de mission issus de chaque PDR.

Dans la poursuite des travaux menés en 2018 (mise à jour de la cartographie et sa déclinaison en un plan d'action régional qui permet de répondre aux risques les plus critiques par des mesures appropriées, d'identifier les services/personnes en charge ainsi que de déterminer un calendrier de mise en œuvre), en 2019 se sont poursuivis les travaux sur la supervision de l'instruction réglementaire des demandes d'aide et de paiement et la mise en œuvre du plan de formation.

#### **4/ Elaboration d'un manuel de procédures**

Les notes constituant le manuel de procédures peuvent être des adaptations régionales de notes nationales ou des notes régionales élaborées par l'AG. Les notes traitent de questions d'éligibilité et/ou de procédures. Elles peuvent être transversales et concerner tous les types d'opérations ou spécifiques à un type d'opération ou un groupe de types d'opération. Elles peuvent concerner uniquement le PDR Alsace ou tous les PDR du Grand Est. Elles sont régulièrement mises à jour.

Toutes les notes font l'objet d'un avis informel de la DR ASP.

Les notes font l'objet d'une diffusion aux services instructeurs internes ou externes (DDT et GAL). En 2018, cette diffusion a été sécurisée et simplifiée grâce à la mise en place d'un **extranet**. Cet extranet ouvert depuis juin 2018 permet aux instructeurs de disposer, dans un espace unique, de toutes les notes et formulaires en vigueur, d'un historique des anciennes notes et anciens formulaires, des différentes versions du PDR.... Cet extranet est également consultable par les partenaires concernés (ASP, Région, DRAAF...).

Le manuel de procédures est donc alimenté au fil de l'eau en fonction des besoins.

Plusieurs **notes** ont été publiées par l'AG en 2019.

A noter également que l'AG a mis en place des **rapports d'instruction** des demandes d'aide et des demandes de paiement afin de compléter les outils OSIRIS en termes de contrôles à opérer ou de traçage des points de contrôle. Les rapports d'instruction sont également un outil d'aide à l'instruction pour les agents

du pole FEADER Alsace ; ils font l'objet de formation auprès des nouveaux agents.

### 3.b) Mécanismes de mise en œuvre de qualité et efficaces

Options simplifiées en matière de coûts (OSC) <sup>1</sup>, indicateur indirect calculé automatiquement

	Total de la dotation financière du PDR [Feader]	[%] Couverture OSC prévue par rapport à la dotation totale du PDR <sup>2</sup>	[%] Dépenses réalisées au moyen d'OSC par rapport à la dotation totale du PDR (données cumulées) <sup>3</sup>
Méthodes spécifiques des Fonds, article 67, paragraphe 5, point e), du RPDC	121 847 379,00	60,76	33,25

<sup>1</sup> Les options simplifiées en matière de coûts sont les coûts unitaires/taux forfaitaires/montants forfaitaires au titre de l'article 67, paragraphe 5, du RPDC, y compris les méthodes spécifiques du Feader visées au point e) du même article, comme les montants forfaitaires applicables à la création d'entreprises, les paiements forfaitaires versés aux organisations de producteurs et les coûts unitaires liés aux zones et aux animaux.

<sup>2</sup> Calculé automatiquement à partir des mesures 06, 09, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 18 de la version du programme

<sup>3</sup> Calculé automatiquement à partir des mesures 06, 09, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 18 des déclarations de dépenses

Options simplifiées en matière de coûts (OSC), sur la base des données détaillées spécifiques de l'État membre [facultatif]

	Total de la dotation financière du PDR [Feader]	[%] Couverture OSC prévue par rapport à la dotation totale du PDR	[%] Dépenses réalisées au moyen d'OSC par rapport à la dotation totale du PDR (données cumulées)
Total au titre de l'article 67, paragraphe 1, points b), c) et d) + l'article 67, paragraphe 5, point e), du RPDC	121 847 379,00		
Méthodes spécifiques des Fonds, article 67, paragraphe 5, point e), du RPDC	121 847 379,00		

Gestion électronique des bénéficiaires [facultatif]

	[%] Financement du Feader	[%] Opérations concernées
Demande d'aide		
Demandes de paiement		
Contrôles et conformité		
Suivi et établissement de rapports pour l'autorité de gestion/organisme payeur		

Délai moyen pour la perception des paiements par les bénéficiaires [facultatif]

[Jours] Le cas échéant, délai de l'État membre pour le versement des paiements aux bénéficiaires	[Jours] Délai moyen pour le versement des paiements aux bénéficiaires	Observations

--	--	--

## **4. MESURES PRISES POUR METTRE EN ŒUVRE LE SOUTIEN TECHNIQUE ET LES EXIGENCES EN MATIÈRE DE PUBLICITÉ DU PROGRAMME**

### **4.a) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN et la mise en œuvre de son plan d'action**

4.a1) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN (structure de gouvernance et unité d'appui au réseau)

Depuis le 1er janvier 2017, le Réseau Rural régional est consolidé et opérationnel à l'échelle de la Région Grand Est. Ce réseau unique permet :

- D'harmoniser la mise en œuvre de l'animation sur l'ensemble du Grand Est,
- De mutualiser les moyens et les expériences acquises par les trois anciennes régions,
- De décloisonner et mettre en synergie les acteurs bénéficiaires des trois Programmes de Développement Rural (PDR),
- D'anticiper dès à présent le périmètre futur du prochain Programme de Développement Rural Grand Est.

L'animation et le pilotage du Réseau Rural Grand Est sont assurés par deux chargées de mission au sein des services de la Région. La Région Grand Est a en effet fait le choix d'une cellule d'animation dite « mixte », avec des moyens humains dédiés au Réseau Rural Grand Est en interne et un recours à des prestataires externes en tant que de besoin pour accompagner la mise en œuvre du programme d'actions.

L'année 2018 avait été marquée par la nécessité de « refaire réseau », en renouant des liens d'échanges et de travail avec les partenaires institutionnels, certains agents de la Région Grand Est en charge de thématiques croisant les enjeux agricoles et le développement rural, ainsi que les 15 GAL de Champagne-Ardenne. Un premier travail d'accompagnement avait également été engagé auprès des candidats à l'émergence aux Groupes opérationnels (GO) dans le cadre du Partenariat Européen à l'Innovation (PEI AGRI) sélectionnés en 2017, et des projets lauréats, en Grand Est, de l'appel à projets national « Mobilisation collective pour le Développement Rural – MCDR » porté par le Réseau Rural National.

Dans la continuité de ces travaux, l'année 2019 a été très orientée « innovation » et « coopération ». L'essentiel du travail s'est focalisé sur ces deux thématiques en raison de deux faits majeurs :

- Le lancement de la phase 2 du PEI-AGRI pour les PDR de Champagne-Ardenne et de Lorraine, avec la sélection et l'accompagnement à la mise en œuvre des Groupes opérationnels,
- le besoin des GAL du Grand Est d'être accompagnés sur le volet coopération de leur programmation,

Par ailleurs, pour faciliter la diffusion de l'information, des expériences innovantes et des bonnes pratiques, la cellule d'animation du Réseau Rural a :

- Participé activement aux événements organisés en France par l'ENRD (Sommet européen du PEI AGRI à Lisieux et Rencontre des Réseaux Ruraux Nationaux à Poitiers)
- Participé à l'ensemble des ateliers inter-régionaux, comités de suivi du RRN,
- Participé aux réunions techniques des Réseaux Ruraux Régionaux à Régions de France,
- Accompagné certains projets de GAL LEADER (appui à la coopération, recherche de ressources, mise en réseaux...),

- Accompagné et suivi, en tant que partenaire technique, 3 des 4 projets lauréats en Grand Est de l'appel à projet MCDR 2018 du RRN (CARNAC, TRESSONS, PORT@il)

A noter : pour 2019, les missions du RRR Grand Est ont été réalisées par 1 seul ETP (Isabelle ROUX). En effet, l'animatrice située à Strasbourg, Claire WOLFF, a quitté ses fonctions le 31/12/2018 pour intégrer une autre direction de la Région.

#### 4.a2) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en œuvre du plan d'action

L'articulation du Réseau Rural Grand Est avec le Réseau Rural National vise à accroître l'efficacité de l'action de ce dernier sur le territoire français. Le Réseau Rural Grand Est est partenaire d'actions lancées par les Réseaux Ruraux Européen et National et travaille en synergie avec eux. Il a également un rôle de relais régional des actions de communication, d'information sur les fonds européens et de manifestations organisées aux différentes échelles. Les activités du Réseau Rural Grand Est sont menées dans le cadre du **plan d'actions pluriannuel** approuvé en 2017 (voir « Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN »).

Le plan d'actions du Réseau Rural Grand Est répond aux **4 objectifs fixés** dans l'article 54 du règlement (UE) n°1305/2013, eux-mêmes **déclinés selon les 7 types d'activités**. Ce plan d'actions constitue le fil conducteur des activités menées chaque année par le Réseau Rural Grand Est pendant toute la durée de la programmation :

#### **OBJECTIF 1 « MOBILISER » : ACCROITRE LA PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES DANS LA MISE EN ŒUVRE DU DEVELOPPEMENT RURAL ART. 54 (2) A**

**Type d'activité : formations et mise en réseau des GAL LEADER, assistance technique pour la coopération Art. 54 (3)(b)(iii)**

**Cibles** : Chargés de mission des GAL et acteurs des démarches LEADER

En lien avec l'Autorité de Gestion, il s'agit de proposer une offre de formations, de mise en réseau et d'échanges d'expériences destinée à l'ensemble des 32 Groupes d'action locale du Grand Est : appui pour leurs projets de coopération, capitalisation de leurs expériences et d'éléments méthodologiques et accompagnement collectif sur des sujets transversaux (communication, évaluation, etc...).

Actions réalisées en 2019 :

- Création d'un mémento sur la coopération LEADER, remis aux GAL LEADER lors de la rencontre Inter-GAL Grand Est du 18 octobre 2019 consacré à la coopération LEADER
- Formation-action à destination des 32 GAL du Grand Est, en 3 phases d'accompagnement, sur la coopération LEADER (cabinet retenu : Eurêka 21) : organisation de 2 Inter-GAL Grand Est à Tomblaine (18 octobre et 9 décembre 2019) + appui téléphonique de suivi et de conseils en réponse au différents niveaux maturité de chacun des 32 GAL sur la question de la coopération (sur 12 mois) Ü 3 comités techniques de préparation (23 septembre, 25 octobre, 14 novembre 2019)
- Appui du Gal Othe-Armance dans la structuration de son projet de coopération avec l'Italie « Villages of Traditions » et du déplacement à Matera en juin : 2 réunions en visioconférence avec

l'Italie (7 et 17 mai 2019).

- Mise en place du « LEADER TOUR Grand Est » : 23 mai (Gal du Pays de Brie en Champagne) et 13 septembre (Gal du PETR Othe-Armance)

**Le Leader Tour Grand Est, mis en œuvre en 2019, répond à l'objectif d'informer le grand public et les potentiels bénéficiaires du FEADER des possibilités de financement. Basé sur le volontariat des GAL LEADER et la participation active des Président-e-s de la structure porteuse du GAL et du Comité de Programmation, il propos de :**

- S'appuyer sur des initiatives exemplaires menées par les GAL LEADER pour organiser des retours d'expériences ludiques et festifs
- Informer le grand public sur les fonds LEADER de façon pédagogique,
- Faire un point sur la programmation du territoire accueillant le LEADER TOUR
- Valoriser les acteurs territoriaux engagés (habitants, élus, porteurs de projets, membres du comité de programmation, institutionnels, consulaires, acteurs du tourisme etc...) au travers des échanges et retours d'expérience

Participations aux réunions de l'AG avec les GAL : 6 réunions inter-GAL en 2019 + 1 spécifique avec le GAL du Pays de Châlons-en-Champagne

**Type d'activité : facilitation des échanges thématiques et analytiques entre les acteurs du développement rural, mise en commun et diffusion des données recueillies Art. 54 (3)(b)(ii)**

**Cibles** : Toutes les catégories de bénéficiaires des PDR

Le Réseau Rural National et le Réseau Rural Régional investissent tous deux ce champ d'activité à leurs échelles d'action respectives.

Actions réalisées en 2019 :

- Mise en œuvre du Leader Tour :
- Gal du PETR du Pays de Brie et Champagne : valorisation du patrimoine
- Gal du PETR Othe-Armance : action culturelle en milieu rural
- Participation à diverses réunions pour faire connaître le RRGÉ et capter des nouvelles ressources utiles aux parties prenantes :
- 31 janvier : rencontre avec la chaire Interactions – AGRO PARISTECH
- 5 février : AG FR CUMA (GO émergent – mesure 16.1 du PEI-AGRI)
- 6 février : réunion organisée par la Direction de la Transition Energétique, Ecologique et de l'Environnement de la Région Grand Est avec les Maisons de la Région et l'agglomération de Châlons-en-Champagne sur le thème de l'écologie industrielle et territoriale et l'économie circulaire (1 dossier PEI-AGRI - mesure 16.2 - déposé suite à cette réunion)
- 18 mai : Participation aux 1ères Assises culturelles du Gal Othe-Armance qui ont validé la nécessité de mettre en œuvre un projet culturel de territoire qui devrait aboutir en 2020 – 2021 (<https://www.reseaurural.fr/centre-de-ressources/evenements/assises-de-la-culture-en-pays-dothe-et-armance-aube-samedi-18-mai>)
- 21 mai : participation aux assises régionales du Pacte pour la ruralité Grand Est
- 6 mars : contribution à la réalisation d'une conférence sur la Bioéconomie organisée par Néoma Business School de Reims en lien avec l'Université de Reims Champagne-Ardenne (appui à la structuration des échanges, mise en contact avec des porteurs de projets pour la table ronde du 4 juin 2019)
- Participation aux COPIL/comité technique/lancement des projets Mobilisation Collective pour le

Développement Rural (MCDR) pour faciliter la mise en œuvre des expérimentations et/ou projets développés dans le Grand Est : CARNAC – TRESSONS - PORT@IL : 8 journées échelonnées sur l'année

- Mise en relation du projet MCDR de la Fédération Nationale d'Agriculture Biologique avec le projet Green Research (projet de bioéconomie sur les débouchés du biochar qui a donné lieu au dépôt d'un dossier dans le cadre de la mesure 16.2 du PEI AGRI du PDR de Champagne-Ardenne)
- Participation à 1 itinérance du projet MCDR CARNAC à Essay et Sées (Normandie) en tant qu'observatrice du « protocole de l'implicite de la coopération » développé par l'Institut des Territoires Coopératifs
- Participation au séminaire accompagnateurs ESS et ruralités du projet MCDR TRESSONS (Paris, 2 décembre)
- Publications réalisées par le RRGE et/ou diffusion de ressources utiles : dossier sur les CUMA intitulé « il n'y a pas que la ferraille qui m'aïlle », synthèse des travaux sur le séminaire coopération et innovation du RRGE de novembre 2018, prix régional des solidarités, focus sur le projet MCDR CARNAC (le développement par la coopération), point d'étape sur le projet MCDR PORT@il (développement des tiers-lieux en milieu rural), Leader Tour en Pays de Brie et Champagne, vidéo « à quoi rêve le Pays d'Othe ? », vidéo du Leader Tour en Othe-Armance ([https://www.reseaurural.fr/centre-de-ressources/documents?f%5B0%5D=echelons\\_geographiques%3A140](https://www.reseaurural.fr/centre-de-ressources/documents?f%5B0%5D=echelons_geographiques%3A140))

**OBJECTIF 2 ART. 54 (2) B « OPTIMISER » : AMELIORER LA QUALITE DE MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES DE DEVELOPPEMENT RURAL**

**Type d'activité : mise en commun et diffusion des données recueillies dans le cadre du suivi et de l'évaluation Art 54 (3)(b)(v)**

**Cibles :** Parties prenantes du réseau

Le Réseau Rural Grand Est peut apporter un appui pour le suivi et l'évaluation des PDR, à la fois en suivant et évaluant ses propres activités de mise en réseau et de capitalisation (présente contribution aux trois Rapports Annuels de Mise en Œuvre (RAMO) des PDR) et en participant à la mise en commun et la diffusion des données de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre des PDR en Grand Est.

**Actions réalisées en 2019 :**

- Suivi et évaluation des actions du Réseau Rural Grand Est, contributions aux RAMO réalisées en 2019 (participation aux COPIL des travaux d'évaluation de ADE-Epices les 2 et 13 mai à Metz)
- 23 avril 2019 : participation à la réunion d'évaluation des activités du RRN à Paris
- 19 juin : participation à l'Inter-GAL Champagne-Ardenne sur le thème de l'évaluation de la programmation LEADER

**Type d'activité : identification d'exemples de projets couvrant toutes les priorités des programmes de développement rural Art 54 (3)(b)(i)**

**Cibles :** Toutes les catégories de bénéficiaires des PDR

Il s'agit d'un champ d'activité partagé entre le Réseau Rural National et le Réseau Rural Régional, en ciblant particulièrement les priorités du PDR.

**OBJECTIF 3 « INFORMER » : INFORMER LE GRAND PUBLIC ET LES BENEFICIAIRES POTENTIELS SUR LA POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT RURAL ET LES POSSIBILITES DE FINANCEMENT - ART. 54 (2) C**

**Type d'activité** : Participer à la mise en œuvre du plan de communication inter-fonds, en lien avec les autorités de gestion, incluant la publicité et les informations concernant le PDR ainsi que les activités d'information et de communication visant un public plus large Art 54 (3)(b)(vi)

**Cibles** : Grand public, toutes les catégories de bénéficiaires des PDR, partenaires

Cette activité est conduite en articulation et en synergie avec la stratégie de communication pluri-fonds, ainsi que celle organisée au niveau national par le RRN.

A ce titre, le Réseau Rural Régional relaie les informations et communications, afin de contribuer à l'émergence de projets pouvant être soutenus dans le cadre des mesures ouvertes au niveau des trois PDR en Grand Est, tout en visant une valorisation des retours d'expériences.

- Mise en place du Leader Tour Grand Est (basé sur le volontariat des GAL LEADER et la participation active des Président-e-s de la structure porteuse du GAL et du GAL) :
- S'appuyer sur des initiatives exemplaires menées par les GAL LEADER pour organiser des retours d'expériences ludiques et festifs
- Informer le grand public sur les fonds LEADER de façon pédagogique
- Faire un point sur la programmation du territoire accueillant le LEADER TOUR
- Valoriser les acteurs territoriaux engagés (habitants, élus, porteurs de projets, membres du comité de programmation, institutionnels, consulaires, acteurs du tourisme etc...) au travers des échanges et retours d'expérience
- Mise en ligne de documents, articles, retours d'expériences, agenda, actualités, appels à projets pouvant intéresser les parties prenantes du RRGE, ...
- Relais d'appel projets des PDR  
[https://www.reseaurural.fr/centre-de-ressources/appels-a-projet?f%5B0%5D=echelons\\_geographiques%3A140](https://www.reseaurural.fr/centre-de-ressources/appels-a-projet?f%5B0%5D=echelons_geographiques%3A140)

**Type d'activité** : Participation et contribution aux activités du réseau européen de développement rural (ENRD) ainsi qu'au RRN Art 54 (3)(b)(vii)

**Cibles** : Grand public, toutes les catégories de bénéficiaires des PDR, partenaires

Le Réseau Rural National est le principal interlocuteur et contributeur du Réseau Rural Européen.

Le Réseau Rural Grand Est :

- S'associe, si besoin, aux activités du réseau européen et s'en fait le relais auprès des acteurs ruraux ciblés par ses activités,



- Participe activement aux réunions et travaux du Réseau Rural National.

**Actions réalisées en 2019 :**

- Participation aux réunions et travaux du RRN : 26 et 27 février 2019 – 12 et 13 juin 2019 – 8 et 9 octobre 2019
- Participation à l'AGORA des projets MCDR à Paris : 7 février 2019
- Présence sur le stand du RRN au Salon International de l'Agriculture : 28 février 2019
- Contribution active à la mise en œuvre de 3 projets MCDR (sur les 4 retenus en Grand Est suite à l'accompagnement des porteurs de projet par le RRGE) : CARNAC, PORT@AIL, TRESSONS
- Participation au sommet européen du PEI-AGRI à Lisieux (26 et 27 juin 2019)
- Participation aux 15èmes rencontres de l'ENRD à Poitiers (19 et 20 septembre 2019) avec témoignage du RRGE dans l'article et la vidéo réalisés par le RRN)
- Participation au séminaire accompagnateurs ESS et ruralités du projet MCDR TRESSONS (Paris, 2 décembre)

<https://www.reseaurural.fr/centre-de-ressources/actualites/15e-rencontre-des-reseaux-ruraux-nationaux-les-participants>

<https://www.reseaurural.fr/15eme-rencontre-des-reseaux-ruraux-nationaux>

**OBJECTIF 4 « INNOVER » : FAVORISER L'INNOVATION DANS L'AGRICULTURE, LA PRODUCTION ALIMENTAIRE, LA FORESTERIE ET LES TERRITOIRES RURAUX**  
**ART. 54 (2) D**

**Type d'activité : offre de mises en réseau pour les conseillers et les services de soutien à l'innovation (PEI-AGRI, Groupes Opérationnels (GO), services de soutien à l'innovation) Art 54 (3)(b)(iv)**

Ce champ d'activité est essentiellement investi par le Réseau Rural National, en particulier à travers l'accompagnement du programme PEI-AGRI et le comité consultatif qui y est spécifiquement consacré et qui se charge d'organiser des réunions d'information et des formations de niveau national. Le Réseau Rural Grand Est peut également mener des actions collectives d'accompagnement de la mise en œuvre du PEI en Grand Est.

**Actions réalisées en 2019 :**

- Appui de l'AG des PDR Champagne-Ardenne et Lorraine pour la mise en œuvre du PEI-AGRI - Mesure 16.2 du FEADER (mesure non ouverte au PEI dans le PDR Alsace) :
- Participation au comité technique et transversal de facilitation interne à la Région dédié au PEI-AGRI (croisement des regards pour l'étude des dossiers, recherche des contreparties nationales/territoriales)
- Participation à 18 réunions d'audition des porteurs de projets de GO PEI-AGRI (conseil en méthodologie de projets dans un cadre pluri-acteurs et/ou transdisciplinaires)
- Participation à 2 COPIL du projet GREEN RESEARCH (projet GO Vitibiochar)
- Participation au jury de sélection des projets de GO PEI le 25 avril 2019
- Participation aux réunions de lancement de 2 GO PEI (10 et 15 octobre 2019)

- Organisation et accueil d'une délégation franco-allemande de 25 personnes le 27 novembre 2019 en lien avec la chargée de mission PEI du Ministère de l'Alimentation et de l'Agriculture, le Réseau Rural National d'Allemagne, la Région Bourgogne Franche Comté suite au sommet européen de Lisieux : échanges et retour d'expérience sur la mise en œuvre du PEI-AGRI dans le Grand Est

**Type d'activité : identification d'exemples de projets innovants couvrant toutes les priorités des programmes de développement rural - Art 54 (3)(b)(i)**

**Actions réalisées en 2019 :**

- Réalisation et mise en ligne du document de synthèse du séminaire organisé le 22 novembre 2018 par le RRGE sur le thème « la coopération et la co-construction de projets agricoles et territoriaux innovants dans les zones rurales »
- Publication d'informations relatives aux projets MCDR sur la page web du RRGE
- Participation à 2 webinaires organisés par le RAMEAU (laboratoire d'innovation partenariale)
- Participation à la conférence régionale sur la bioéconomie (6 septembre 2019)

**4.b) Les mesures prises pour assurer la publicité du programme [article 13 du règlement d'exécution (UE) n° 808/2014 de la Commission]**

**1/Au travers de ses actions, le Réseau Rural Régional contribue à la publicité des PDR**, permettant d'accroître la notoriété des fonds européens et de faire connaître le soutien accordé par l'Union européenne aux projets qui contribuent au développement rural en Grand Est.

Le lancement fin novembre 2018 du nouveau **site internet** du Réseau Rural National [www.reseaurural.fr](http://www.reseaurural.fr) permet désormais au Réseau Rural Grand Est de communiquer et de publier directement sur son espace dédié [www.reseaurural.fr/region/grand-est](http://www.reseaurural.fr/region/grand-est).

Le Réseau Rural Grand Est a ainsi relayé 4 **appels à projets FEADER lancés en 2019** en Grand Est :

Dispositif d'aide à la plantation et à l'amélioration de la valeur des peuplements forestiers 2018-2020 (Mesures 8.6.1 du PDR CHAMPAGNE-ARDENNE et 8.6.B du PDR LORRAINE)

<https://www.reseaurural.fr/centre-de-ressources/appels-a-projet/dispositif-daide-la-plantation-et-lamelioration-de-la-valeur>

Appel à projets : Mesures AgroEnvironnementales et Climatiques (MAEC) 2019

<https://www.reseaurural.fr/centre-de-ressources/appels-a-projet/appel-projets-mesures-agroenvironnementales-et-climatiques>

Appel à projets : mise en œuvre des projets des GO pour le PEI-AGRI dans les domaines de l'agriculture, la

viticulture et la forêt - Mesure 16.2 - Région Grand Est

<https://www.reseaurural.fr/centre-de-ressources/appels-a-projet/appel-projets-mise-en-oeuvre-des-projets-des-go-pour-le-pei>

Appel à projets : aide aux peuplements forestiers

<https://www.reseaurural.fr/centre-de-ressources/appels-a-projet/appel-projets-aide-aux-peuplements-forestiers>

En application de la stratégie de communication plurifonds Grand Est approuvée par le Comité de suivi en octobre 2016, des plans de communication annuels sont mis en œuvre par l'autorité de gestion. Une synthèse des réalisations est présentée aux membres du Comité de suivi à l'occasion de la réunion annuelle du Comité régional de suivi.

## **2/ Par ailleurs, en complément des actions du Réseau Rural régional, l'AG a mené différentes actions de communication en 2019**

En 2019, différentes actions ont été réalisées, avec un accent particulier mis sur la communication à l'attention du grand public afin de valoriser l'action des fonds européens en Grand Est, et la poursuite d'actions d'information ciblées vers certains porteurs de projets en fonction de l'avancement des programmes. Ce plan d'actions couvre l'ensemble des programmes gérés par la Région Grand Est.

### **L'animation du site [europe-en-alsace.eu](http://europe-en-alsace.eu) :**

Le site internet a vocation à informer les acteurs du territoire sur les potentialités des programmes européens 2014-2020, augmenter la notoriété des programmes européens en faisant connaître les réalisations concrètes et leurs actualités, et permettre aux bénéficiaires potentiels et aux bénéficiaires effectifs de trouver les outils nécessaires à une demande de subvention ou à la bonne gestion de celle-ci.

En 2019, le site a enregistré 12 577 visites et 23 431 pages ont été vues.

### **L'animation de la page Facebook l'Europe s'engage en Grand Est :**

La page Facebook L'Europe s'engage en Grand Est, qui rassemble à raison de 2 à 5 publications par semaine des informations sur l'intervention des fonds européens, des programmes Erasmus+ ou INTERREG sur le territoire régional, a été mise en ligne en septembre 2016. Elle est visible à l'adresse : <https://www.facebook.com/europeenGE/>

A la fin de l'année 2019, elle rassemble une communauté de 1 124 abonnés (788 en janvier 2018), soit une forte augmentation par rapport à 2018.

### **Des vidéos de valorisation des projets soutenus par les fonds européens :**

En 2019, 2 vidéos de valorisation de l'intervention des FESI en Grand Est ont été réalisées. Ces vidéos sont diffusées sur les 3 sites internet L'Europe s'engage en ..., la page Facebook L'Europe s'engage en Grand Est @europeenGE, et la chaîne YouTube de la Région Grand Est.

Pour le PDR Alsace, les projets suivants ont été valorisés:

" Installation d'hébergements insolites dans la commune de Burnhaupt le Haut " - Camping des Castors ;

" Création d'une résidence intergénérationnelle dans la commune de Beinheim " – Commune de Beinheim.

### **Un évènement annuel de promotion des programmes :**

Dans le cadre du Mois de l'Europe 2019, porté par la Région Grand Est, étaient prévues 3 visites de projets illustrant l'intervention des fonds européens (FEDER, FSE et FEADER) dans chacun des 3 ex Régions. Ces visites labellisées Mois de l'Europe ont été pu être menées en informant et en sensibilisant le grand public en nombre sur le 3 sites choisis :

- La Biscuiterie FOSSIER à Reims, ayant obtenu une aide FEADER pour l'acquisition d'un four et d'une chaîne de séchage a ouvert ses portes au grand public tout en se tenant à disposition des visiteurs pour un temps d'échange et ce afin de mieux appréhender les actions de l'Union européenne ;
- Le magasin de jouets CARIJOU à Strasbourg, employant des salariés bénéficiant d'une formation financée par le FSE, s'est tenu à disposition des clients pour un temps d'échange et ce afin de mieux appréhender les actions de l'Union européenne durant tout le mois de mai ;
- L'équipe de la médiathèque de l'AGORA à Metz, dont la construction a été financée par le FEDER, s'est tenu à disposition des visiteurs pour un temps d'échange et ce afin de mieux appréhender les actions de l'Union européenne.

### **Comité de suivi et réunion annuelle de réexamen du 27 novembre 2019:**

**Lors de cette réunion en présentielle à Strasbourg, le résultat de l'évaluation a été présenté à une centaine d'invités. Les représentants de la DG Agri ont relevé que c'était la 1ère fois que la réunion de réexamen annuel était commune aux trois PDR. Par ailleurs ils ont constaté la bonne avancée des trois programmes depuis 2018.**

## **5. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE**

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2015, 2016.

## **6. DESCRIPTION DE LA MISE EN ŒUVRE DES SOUS-PROGRAMMES**

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2016, 2018.

## **7. ÉVALUATION DES INFORMATIONS ET DES PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA RÉALISATION DES OBJECTIFS DU PROGRAMME**

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2016, 2018.

**8. MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS VISANT À PRENDRE EN COMPTE LES PRINCIPES ÉNONCÉS  
AUX ARTICLES 5,7 ET 8 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013**

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2016, 2018.





## **9. PROGRÈS ACCOMPLIS EN VUE DE GARANTIR UNE APPROCHE INTÉGRÉE DE L'UTILISATION DU FEADER ET DES AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'UNION**

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2018.

**10. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS [ARTICLE 46 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]**

30A L'évaluation ex ante a-t-elle commencé?	Oui
30B L'évaluation ex ante est-elle terminée?	Non
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	-
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il commencé?	Non
13A L'accord de financement a-t-il été signé?	Non
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	-

## **11. TABLEAUX D'ENCODAGE DES INDICATEURS COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME ET VALEURS CIBLES CHIFFRÉES**

Voir annexe relative au suivi

## Annexe II

Tableau détaillé décrivant le niveau de mise en œuvre par domaines prioritaires incluant les indicateurs de réalisation

<b>Domaine prioritaire 1A</b>							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
1A	T1: pourcentage des dépenses relevant des articles 14, 15 et 35 du règlement (UE) n° 1305/2013 dans le total des dépenses au titre du PDR (domaine prioritaire 1A)	2014-2019					0,88
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					

<b>Domaine prioritaire 1B</b>							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
1B	T2: nombre total d'opérations de coopération soutenues au titre de la mesure de coopération [article 35 du règlement (UE) n° 1305/2013] (groupes, réseaux/pôles, projets pilotes...) (domaine prioritaire 1B)	2014-2019					15,00
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					

<b>Domaine prioritaire 1C</b>							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
1C	T3: nombre total de participants formés en vertu de l'article 14 du règlement (UE) n° 1305/2013 (domaine prioritaire 1C)	2014-2019					1 350,00
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					

Domaine prioritaire 2A							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
2A	T4: pourcentage d'exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien au titre du PDR pour des investissements dans la restructuration ou la modernisation (domaine prioritaire 2A)	2014-2019	9,71	104,21	5,23	56,13	9,32
		2014-2018	6,86	73,62	2,60	27,90	
		2014-2017	4,81	51,62	1,58	16,96	
		2014-2016	2,04	21,89	0,56	6,01	
		2014-2015	0,02	0,21	0,02	0,21	
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
2A	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	30 729 662,74	85,90	15 561 596,77	43,50	35 774 430,00
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	30 729 662,74	85,90	15 561 596,77	43,50	35 774 430,00
M04	O2 - Total des investissements	2014-2019			42 408 725,74	44,94	94 361 757,00
M04.1	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019			15 561 596,77	43,50	35 774 430,00
M04.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2019			629,00	56,16	1 120,00
M04.3	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019			0,00	0,00	253 215,00

Domaine prioritaire 2B							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
2B	T5: pourcentage d'exploitations agricoles avec un plan d'entreprise/des investissements pour les jeunes agriculteurs soutenus par le PDR (domaine prioritaire 2B)	2014-2019	2,80	48,08	2,45	42,07	5,82
		2014-2018	2,37	40,70	1,96	33,66	
		2014-2017	2,69	46,19	1,66	28,50	
		2014-2016	2,21	37,95	0,42	7,21	
		2014-2015	0,33	5,67	0,33	5,67	
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
2B	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	7 220 600,00	57,76	4 934 381,00	39,48	12 500 000,00
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	7 220 600,00	57,76	4 934 381,00	39,48	12 500 000,00
M06	O2 - Total des investissements	2014-2019			24 577 741,24	196,62	12 500 000,00
M06.1	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019			4 934 381,00	39,48	12 500 000,00
M06.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2019			294,00	42,00	700,00

Domaine prioritaire 2C+							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
2C+	Total des investissements en faveur d'une gestion efficace et durable des forêts (€) (P2C) (€)	2014-2019			6 992 950,00	43,26	16 163 522,00
		2014-2018			5 548 701,43	34,33	
		2014-2017			536 984,63	3,32	
		2014-2016			232 500,00	1,44	
		2014-2015					
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
2C+	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	3 909 975,64	62,99	2 423 652,14	39,04	6 207 547,00
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	1 612 146,09	64,24	814 416,07	32,45	2 509 434,00
M04	O2 - Total des investissements	2014-2019			1 628 832,14	32,45	5 018 868,00
M08	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	2 215 170,55	72,92	1 609 236,07	52,97	3 037 736,00
M08.6	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019			1 609 236,07	52,97	3 037 736,00
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	82 659,00	12,52	0,00	0,00	660 377,00

Domaine prioritaire 3A								
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023	
3A	T6: pourcentage d'exploitations agricoles percevant un soutien pour participer à des systèmes de qualité, des marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts ou des groupements/organisations de producteurs (domaine prioritaire 3A)	2014-2019					0,00	
		2014-2018						
		2014-2017						
		2014-2016						
		2014-2015	0,01					
	Total des investissements (public et privé) dédiés à la transformation et la commercialisation (euros)	2014-2019				2 660 262,00	16,78	15 852 931,00
		2014-2018				1 248 480,00	7,88	
		2014-2017				520 912,37	3,29	
		2014-2016				384 931,00	2,43	
		2014-2015				27 476,00	0,17	
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023	
3A	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	1 674 252,66	23,15	1 064 105,15	14,71	7 233 717,00	
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	1 674 252,66	23,15	1 064 105,15	14,71	7 233 717,00	
M04	O2 - Total des investissements	2014-2019			2 835 239,07	15,04	18 852 931,00	
M04.1	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2019			50,00	33,33	150,00	
M04.2								



Priorité P4								
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023	
P4	T12: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols et/ou à prévenir l'érosion des sols (domaine prioritaire 4C)	2014-2019			13,27	155,09	8,56	
		2014-2018						
		2014-2017			5,79	67,67		
		2014-2016						
		2014-2015						
	T10: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau (domaine prioritaire 4B)	2014-2019				14,35	149,65	9,59
		2014-2018				11,69	121,91	
		2014-2017				6,66	69,45	
		2014-2016						
		2014-2015				0,30	3,13	
	T9: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion soutenant la biodiversité et/ou la préservation des paysages (domaine prioritaire 4A)	2014-2019				14,56	131,60	11,06
		2014-2018				12,16	109,90	
		2014-2017				10,48	94,72	
		2014-2016						
		2014-2015				3,49	31,54	
	Total des investissements (public et privé) en forêt en faveur de l'eau (euros)	2014-2019						113 207,00
		2014-2018						
		2014-2017						
		2014-2016						
		2014-2015						
Total des investissements (public et privé) en forêt en faveur de la biodiversité (euros)	2014-2019				555 746,00	21,83	2 545 804,00	
	2014-2018				377 028,06	14,81		
	2014-2017							
	2014-2016							
	2014-2015							
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023	
P4	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	70 469 926,52	73,55	54 776 135,53	57,17	95 817 879,00	
M01	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	302 490,00	90,71	0,00	0,00	333 472,00	
M01.1	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019			0,00	0,00	333 472,00	
M01.1	O12 - Nombre de participants aux formations	2014-2019			0,00	0,00	1 350,00	
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	163 173,33	70,57	137 093,79	59,29	231 212,00	
M04	O2 - Total des investissements	2014-2019			316 488,06	60,71	521 332,00	

M04.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2019			10,00	62,50	16,00
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	4 642 422,05	49,32	2 500 589,27	26,57	9 412 334,00
M10	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	23 154 343,00	61,33	16 950 202,19	44,90	37 751 960,00
M10.1	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2019			64 125,76	213,75	30 000,00
M11	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	17 008 287,00	84,76	10 035 370,00	50,01	20 066 816,00
M11.1	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2019			11 773,47	147,17	8 000,00
M11.2	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2019			28 941,74	413,45	7 000,00
M13	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	25 152 880,28	92,25	25 152 880,28	92,25	27 267 368,00
M13.1	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2019			17 329,96	117,79	14 712,00
M13.2	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2019			1 024,51	102,45	1 000,00
M13.3	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2019			12 333,00	112,12	11 000,00
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	46 330,86	6,14	0,00	0,00	754 717,00

Domaine prioritaire 5C							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
5C	T16: total des investissements (€) dans la production d'énergie renouvelable (domaine prioritaire 5C)	2014-2019	5 723 233,00	30,33	5 723 233,00	30,33	18 867 925,00
		2014-2018	5 723 233,00	30,33	5 723 233,00	30,33	
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
5C	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	1 669 544,00	16,36	1 131 234,88	11,09	10 204 387,00
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	1 669 544,00	16,36	1 131 234,88	11,09	10 204 387,00
M06	O2 - Total des investissements	2014-2019			5 723 233,00	30,33	18 867 925,00
M06	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2019			2,00	33,33	6,00
M06.2 M06.4	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2019			2,00	33,33	6,00

**Domaine prioritaire 5D**

FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
5D	Nombre de plans climat visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre et/ou les émissions d'amoniac (nombre d'opérations)	2014-2019			8,00	72,73	11,00
		2014-2018			5,00	45,45	
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
<b>5D</b>	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	803 035,97	53,75	803 035,97	53,75	1 493 973,00
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	803 035,97	53,75	803 035,97	53,75	1 493 973,00
M07.1 M07.2 M07.3 M07.4 M07.5 M07.6 M07.7 M07.8	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2019			8,00	72,73	11,00

**Domaine prioritaire 6B**

FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023	
6B	T23: emplois créés dans les projets soutenus (Leader) (domaine prioritaire 6B)	2014-2019			10,00	37,04	27,00	
		2014-2018						
		2014-2017						
		2014-2016						
		2014-2015						
	T22: pourcentage de la population rurale bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (domaine prioritaire 6B)	2014-2019				10,87	22,48	48,36
		2014-2018				8,91	18,43	
		2014-2017						
		2014-2016						
		2014-2015						
	T21: pourcentage de la population rurale concernée par les stratégies de développement local (domaine prioritaire 6B)	2014-2019				28,74	103,06	27,89
		2014-2018				28,74	103,06	
		2014-2017				28,74	103,06	
		2014-2016				28,74	103,06	
		2014-2015				28,74	103,06	
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023	
6B	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	12 291 965,05	48,84	4 477 769,79	17,79	25 165 502,00	
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	98 602,43	14,93	0,00	0,00	660 377,00	
M06	O2 - Total des investissements	2014-2019			0,00	0,00	1 435 602,00	
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	8 400 316,97	52,94	2 538 139,24	15,99	15 868 890,00	
M07.1 M07.2 M07.4 M07.5 M07.6 M07.7 M07.8	O15 - Population bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (informatiques ou autres)	2014-2019			201 869,00	22,47	898 233,00	
M07.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2019			5,00	25,00	20,00	
M07.5	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2019			8,00	26,67	30,00	
M07.6	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2019			3,00	20,00	15,00	
M19	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019	3 793 045,65	43,92	1 939 630,55	22,46	8 636 235,00	
M19	O18 - Population concernée par les groupes d'action locale	2014-2019			533 773,00	103,04	518 000,00	
M19	O19 - Nombre de groupes	2014-2019			5,00	100,00	5,00	

	d'action locale sélectionnés						
M19.1	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019			93 750,00	58,59	160 000,00
M19.2	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019			1 163 334,23	18,87	6 166 235,00
M19.3	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019			0,00	0,00	375 000,00
M19.4	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2019			682 546,32	35,27	1 935 000,00

## Documents

<b>Intitulé du document</b>	<b>Type de document</b>	<b>Date du document</b>	<b>Référence locale</b>	<b>Référence de la Commission</b>	<b>Total de contrôle</b>	<b>Fichiers</b>	<b>Date d'envoi</b>	<b>Envoyé par</b>
AIR Financial Annex 2014FR06RDRP042	Annexe financière (systèmes)	27-10-2020		Ares(2020)6103968	3076391457	AIRfinancialAnnex2014FR06RDRP042_fr.pdf	29-10-2020	nazouzfa
Résumé citoyen RAMO 2020 PDR AL	Résumé à l'intention des citoyens	28-10-2020		Ares(2020)6103968	4168713933	Résumé citoyen RAMO 2020 PDR AL	29-10-2020	nazouzfa
Compte rendu Atelier Leader 20191203	Autre annexe	29-10-2020		Ares(2020)6103968	3382737071	Compte rendu Atelier Leader 20191203	29-10-2020	nazouzfa

